



ROYAUME DU MAROC

Objectifs
du Millénaire
pour
le Développement

Rapport National 2007

Septembre 2008

ROYAUME DU MAROC

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Rapport National 2007

Septembre 2008

Table des matières

	Préface		4
	Note méthodologique		6
	Contexte économique et social	<p>UNE NATION OUVERTE SUR L'AVENIR</p> <p>UNE SOCIÉTÉ COMPLEXE ET DYNAMIQUE</p> <p>UNE VÉRITABLE TRANSITION VERS LA MODERNITÉ</p> <p>LE SOCIAL, UNE PRÉOCCUPATION CENTRALE</p> <p>UNE AMÉLIORATION CERTAINE DES NIVEAUX DE VIE</p> <p>L'ÉDUCATION, PROGRÈS RÉELS ET ATTENTES À SATISFAIRE</p> <p>DES CONTRAINTES ET DES PESANTEURS À PRENDRE EN COMPTE</p> <p>LA FEMME, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU DÉVELOPPEMENT</p> <p>AU-DELÀ DES CHIFFRES, UN CHAMP SOCIAL EN MUTATION</p>	<p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>12</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>16</p> <p>17</p>
1	Objectif 1 Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim	<p>1 - SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES</p> <p>2 - DÉFIS MAJEURS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ</p> <p>3 - CONTRAINTES</p> <p>4 - STRATÉGIES À RENFORCER ET MESURES À PRENDRE</p>	<p>20</p> <p>21</p> <p>21</p> <p>21</p>
2	Objectif 2 Assurer l'éducation primaire pour tous	<p>1 - SITUATION ACTUELLE</p> <p>2 - CONTRAINTES</p> <p>3 - NOUVELLES INFLEXIONS STRATÉGIQUES</p>	<p>25</p> <p>26</p> <p>26</p>
3	Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<p>1 - SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES</p> <p>2 - CONTRAINTES</p> <p>3 - RECOMMANDATIONS</p>	<p>30</p> <p>32</p> <p>32</p>

4	Objectif 4 Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	1 - SITUATION ACTUELLE	35
		2 - PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF	35
		3 - CONTRAINTES	35
		4 - STRATÉGIES À RENFORCER	36
5	Objectif 5 Améliorer la santé maternelle	1 - SITUATION ACTUELLE	39
		2 - CONTRAINTES	40
		3 - AXES STRATÉGIQUES	40
6	Objectif 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	1 - SITUATION ACTUELLE	42
		2 - PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF	43
		3 - CONTRAINTES	43
		4 - STRATÉGIES À RENFORCER	43
7	Objectif 7 Assurer un environnement durable	1 - SITUATION ACTUELLE	46
		2 - CONTRAINTES	49
		3 - STRATÉGIES	49
8	Objectif 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	1 - SITUATION ACTUELLE	52
		2 - STRATÉGIES À ADOPTER	53

Préface

Engagé dans un contexte intérieur et extérieur marqué par de profondes mutations, le Maroc en mesure et en assume les implications en termes de réformes économiques, politiques et institutionnelles et en réalise la vocation à impacter, pour longtemps, le projet de société auquel aspirent ses élites.

Au plan extérieur, il est à la veille de son entrée dans la zone de libre échange avec l'Europe, en plein leadership dans la promotion d'un modèle de partenariat euro méditerranéen rénové et à l'orée de la zone de libre échange avec les USA. Il active, résolument, sa traditionnelle solidarité économique, sociale et politique avec le Maghreb, le monde arabe et l'Afrique dont il partage avec les peuples de multiples appartenances, géographique, historique et humaine. D'une façon générale, il développe une politique volontariste de coopération Sud-Sud avec l'Asie et l'Amérique Latine et dont les pays de ce dernier continent constituent une cible privilégiée.

Au plan intérieur, le Maroc connaît, globalement, une dynamique de croissance et de développement humain qu'il maîtrise progressivement malgré les contraintes d'une triple transition, démographique, économique et démocratique avec ses processus complexes de mutations économiques, sociales, politiques et institutionnelles. Il en assume, avec une constante détermination, les exigences tout en faisant ce qu'il peut -et souvent ce qu'il faut- pour faire face aux menaces sécuritaires qui pèsent sur son environnement régional et international, malgré la ponction que de telles responsabilités opèrent sur ses ressources nationales au détriment de ses objectifs économiques et sociaux prioritaires.

Pour exploiter les opportunités d'une mondialisation aux exigences de laquelle il a été l'un des premiers pays en développement à se préparer, il en affronte les défis en assumant les contraintes du passage d'une économie longtemps protégée à une économie libérale résolument ouverte sur la compétition internationale et les valeurs ajoutées d'un régionalisme ouvert. Il mobilise, dans ce cadre, la dynamique des partenariats entre secteur public et secteur privé pour une insertion active dans les segments les plus profitables des chaînes de valeur globales. Il développe, à cet effet, de multiples pôles d'excellence dans les domaines des infrastructures et des activités à forte valeur ajoutée, notamment l'ingénierie financière, les nouvelles technologies, les industries et l'agriculture. Le modus operandi privilégie, avec les opérateurs économiques, la méthode des contrats programmes sectoriels et des organismes indépendants de régulation et, avec les partenaires sociaux, la voie du dialogue régulier, sans, dans tous les cas, se départir d'une veille permanente sur les équilibres fondamentaux du cadre macro-économique.

Ambitionnant de faire du développement humain, à la fois finalité et facteur de la croissance économique, le Maroc consacre près de 55% du budget national aux programmes sociaux. En renfort à ces derniers, SM Le Roi du Maroc a lancé, sous Sa Haute Autorité, un grand projet, sous la dénomination d'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), qui constitue une expression forte de cette ambition et revêt la dimension d'un véritable chantier du règne. Ce projet, doté d'un cadre spécifique de programmation, de suivi et d'évaluation et d'un

budget pluriannuel conséquent, s'appuie, dans sa mise en œuvre, sur une approche participative et contractuelle impliquant les administrations locales, les élus et la société civile. Mis en œuvre depuis 2005, ce projet s'inscrit dans la démarche des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et vise, en particulier, l'amélioration des conditions de vie de la population par le développement des infrastructures sociales et l'incitation, au niveau des unités géographiques de base, à la création de petits projets générateurs de revenu. Il a vocation à impulser des synergies cumulatives avec les programmes de lutte contre l'habitat insalubre, la promotion de l'habitat économique et les retombées de réformes sociétales, audacieuses pour un pays musulman, en particulier celles du Code de la famille et de la gestion rigoureuse du champ religieux.

Certes, le Maroc a hérité d'un lourd passif historique tant au plan économique qu'au plan du développement humain. Il s'est attelé à le résorber par l'ouverture de plusieurs chantiers de réformes. Ses efforts sont, aujourd'hui, confortés tant en termes de stabilité macroéconomique, de croissance, d'investissement et d'emploi qu'en termes d'amélioration des conditions de vie de sa population. Tous les indicateurs en donnent, en effet, aujourd'hui, l'image d'un pays en voie d'amélioration de sa croissance potentielle et de la dynamique de son développement humain.

Dans ce contexte, le chômage connaît une nette tendance à la baisse passant de 13,8% en 1999 à 9,8% en 2007 et à 9,6 % au premier trimestre 2008. Avec une inflation moyenne de 1,8% au cours de la période 1998-2006 et une amélioration du revenu disponible de 4,1%, en monnaie courante, le pouvoir d'achat a connu une évolution de 2,3% en moyenne par an.

A considérer l'évolution du taux de pauvreté qui constitue, en définitive, l'indicateur synthétique le plus pertinent en matière de développement humain, la priorité accordée à ce domaine par le Maroc commence à donner ses fruits. Ce taux a, en effet, baissé de 55,7% en 1960 à 21% en 1985, pour passer à 16,3% en 1999, à 14,2% en 2004 et à 9% tel que cela ressort de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages réalisée en 2007.

Certes, comme dans tout projet d'avenir, des aléas toujours possibles peuvent perturber les conjonctures les plus favorables, surtout dans un monde dominé par les conflits géostratégiques, l'envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires et la multiplication des foyers de tensions, voire de guerres, plus ou moins localisés. Le risque zéro n'existe, bien entendu, dans nul domaine. Cependant, le Maroc doit continuer à avoir la volonté de tirer des incertitudes régionales et internationales une motivation supplémentaire pour persévérer dans la consolidation des acquis et le renforcement de la dynamique des réformes en chantier, pour qu'au lieu d'en subir les effets démobilisateurs, il en anticipe les évolutions et en valorise toutes les opportunités potentielles.

Ahmed LAHLIMI ALAMI
Haut Commissaire au Plan

Note méthodologique

La déclaration du Millénaire adoptée par 145 Chefs d'Etat en septembre 2000, vise la réalisation d'un certain nombre d'objectifs regroupés sous l'appellation « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD). Les OMD en question liés au niveau de développement humain, recouvrent huit axes principaux :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer l'éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- Assurer un environnement durable
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Chacun de ces objectifs est assorti de cibles chiffrées à atteindre dans un délai de 25 ans, entre 1990 année de base, et 2015, année horizon.

Le Maroc œuvre inlassablement pour la réalisation des OMD à l'horizon fixé. Les rapports périodiques établis, à cet effet, attestent des progrès accomplis dans ce domaine. Le lancement du processus d'élaboration du troisième rapport, convenu pour l'année 2007, entre dans ce cadre, respectant, ainsi, les engagements pris par le Royaume à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. En vue d'assurer rigueur et objectivité à un rapport qui devrait refléter une image fidèle du développement humain, le Gouvernement marocain, en a confié la charge au Haut Commissariat au Plan.

Dans l'optique de cerner les huit objectifs du Millénaire pour le développement avec le maximum de cibles qui leur sont associées. Ce rapport englobera, les chapitres suivants :

- **Chapitre 1** : Une introduction portant sur le contexte de développement au Maroc avec ses implications économiques, sociales et culturelles
- **Chapitre 2** : La réduction de l'extrême pauvreté et de la faim
- **Chapitre 3** : La généralisation de l'éducation primaire
- **Chapitre 4** : La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- **Chapitre 5** : La réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans
- **Chapitre 6** : L'amélioration de la santé maternelle
- **Chapitre 7** : La lutte contre les maladies transmissibles
- **Chapitre 8** : Le développement durable et la protection des ressources environnementales
- **Chapitre 9** : La mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

La préparation du présent rapport a nécessité la mise en place de structures en vue de disposer des conditions d'un débat fructueux entre les différents intervenants interpellés par la réalisation des OMD. En effet, la portée nationale et internationale du rapport marocain relatif aux OMD, implique d'emblée son élaboration dans un cadre de coopération entre le Gouvernement Marocain et le PNUD accompagné d'autres agences du Système des Nations Unies au Maroc. Elle appelle aussi la participation des départements ministériels concernés ainsi que des représentants de la société civile.

Aussi un comité d'orientation regroupant les organismes susmentionnés, a été mis en place afin de discuter des orientations stratégiques et débattre de l'élaboration du rapport. Chaque département ministériel a ainsi préparé un rapport sectoriel sur l'état d'avancement de ou des Objectifs du Millénaire pour le Développement relevant de sa compétence.

La préparation du rapport a été supervisée par un comité restreint de suivi, issu du comité d'orientation et regroupant des experts des départements du Plan, de l'éducation nationale, de l'environnement et de l'aménagement du territoire, de la santé, du développement social et du PNUD. Un consultant national indépendant a été choisi en vue de la rédaction finale du rapport.

Le comité d'orientation s'est réuni en séances de travail et en ateliers élargis (où sont représentés aussi, dans un esprit d'ouverture, le secteur privé, l'université et les ONG) avec pour finalité de recueillir les différents avis et d'en tenir compte dans la version finale du rapport. À noter, d'autre part, que trois ateliers régionaux ont eu lieu (à Marrakech, Tanger et Fès), en vue d'élargir le débat aux régions dont le choix a par ailleurs été fixé en concertation avec le comité de suivi.

Le calendrier de mise en œuvre du rapport 2007 a été établi en fonction de la nécessaire actualisation de certains chapitres conditionnés par les résultats des enquêtes en cours (enquête sur les niveaux de vie des ménages), qui n'ont été disponibles qu'au début de l'année 2008.

À la rédaction finale du rapport, celui-ci sera traduit en arabe et en anglais et édité. Un atelier de présentation du rapport 2007 aura lieu en présence de toutes les parties concernées. Par la suite le HCP procédera en accord avec le PNUD à l'élaboration de 16 rapports régionaux.

Contexte économique et social

Une société c'est une histoire et une culture. Pour celle qui nous importe ici, l'économique intervient dans des aires où il n'est pas encore venu à bout de cultures réticentes à le laisser seul maître à bord à l'image des nations où le capitalisme a été exclusif. Aussi comprendre ces sociétés, ne peut se réduire à aligner des chiffres isolés de leur contexte. Celles-ci appellent certes une analyse objective qui prenne en compte l'ensemble des instances dans l'ordre d'importance qui est à chaque fois le leur, mais sans oublier que ces organismes évoluent dans un contexte difficile. Contexte extérieur de la mondialisation avec les chocs et les troubles qui l'accompagnent, mais contexte intérieur aussi dont elles doivent gérer les décalages et les contraintes. C'est pour cela que l'intelligence des données chiffrées dans la société marocaine, quel que soit le domaine dont celles-ci traitent, nécessite toujours un questionnement de la complexité du social.

UNE NATION OUVERTE SUR L'AVENIR

La géographie a profondément marqué l'histoire du Maroc et l'a dotée d'une personnalité culturelle spécifique. Pays atlantique et méditerranéen, le Maroc s'inscrit pleinement dans l'espace historique de la Méditerranée tout en bénéficiant grâce à sa façade atlantique d'une fenêtre sur le nouveau monde qui renforce ses aspirations d'ouverture. Pays musulman, de culture arabe et amazighe, il est africain non seulement par son appartenance au continent mais par les traits culturels profonds de sa société, qui s'expriment, le temps aidant, avec plus de force. Longtemps trait d'union entre l'Afrique noire de l'Ouest et l'Europe, il en porte les marques aujourd'hui dans sa population et dans sa culture. Pays ouvert non seulement grâce à ses façades maritimes de l'ordre de 3500 Km, mais aussi à l'Est vers les pays du Maghreb et l'Orient, et plus encore sur son versant sud où le Sahara n'a jamais constitué une barrière à la circulation des hommes, des idées et des marchandises.

Nation plus que millénaire, familière d'une administration centrale, elle offre un espace particulièrement propice au développement de l'Etat moderne. La décentralisation y est en effet avancée avec une politique régionale fruit des progrès économiques, des exigences de l'aménagement de l'espace, tout en étant porteuse d'un héritage historique intégrant les aspects culturels. Ces considérations sont essentielles à la compréhension de la société marocaine, de ses contraintes et avantages et notamment dans les aspects relatifs aux rapports entre l'administration centrale et la population et donc s'agissant des questions liées à la participation des populations concernées.

L'effectif de cette population est de 29,8 millions d'habitants en 2004 avec un taux d'urbanisation de 55%. La transition démographique est en marche, le taux d'accroissement est en effet passé de 2,1% entre 1982 et 1994 à 1,3% entre 1994 et 2007. La répartition de la population porte la marque de l'évolution historique du pays et de ses données naturelles. La façade atlantique accueille ainsi près du tiers de la population, fruit d'une tendance naturelle des migrations du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest, aiguillée par l'ouverture au commerce atlantique consécutive à l'expansion maritime européenne.

Le Maroc est un pays d'ouverture et le mot n'est pas vain. Cette caractéristique lui est acquise par sa situation de carrefour entre l'Europe d'une part, l'Afrique et le

monde musulman de l'autre. Carrefour certes, mais ancré à l'extrême de l'ancien monde et aux portes de l'Europe, et donc dans une sorte de zone-frontière propice naturellement à l'échange et à la synthèse. De tels atouts créditent la société marocaine d'une perméabilité certaine à la modernité tout en préservant des traits propres à l'Afrique et aux sociétés segmentaires touchant aux différentes formes de solidarité qui ont un rôle majeur dans la protection contre l'exclusion. C'est ce qui explique tant de ressemblances avec l'Europe dans les villes et tant de permanences et de traits spécifiques arabes ou berbères. C'est ce qui explique aussi l'aisance avec laquelle la société marocaine négocie son entrée dans la modernité

UNE SOCIÉTÉ COMPLEXE ET DYNAMIQUE

Atouts certes mais qu'il convient de capitaliser. C'est un défi considérable dans le contexte actuel de la mondialisation, mais un défi possible en raison des liens très précoces nés des débordements de l'économie monde capitaliste européenne qui a émergé à vue d'œil du Maroc. Le défi consiste alors à préserver les équilibres entre les instances, économique et politique grâce au rôle majeur de la culture dans la société marocaine.

S'agissant de l'organisation du pouvoir, le Maroc est "une monarchie démocratique et sociale" régie par une constitution consacrant les libertés démocratiques et les droits de l'homme " tels qu'ils sont universellement reconnus". Elle attribue le pouvoir législatif au parlement composé de deux chambres: la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers élus, la première, au suffrage universel, la seconde, par des collèges électoraux composés des représentants élus des collectivités locales, des chambres professionnelles et des salariés. Elle consacre l'indépendance de la justice, les carrières des magistrats étant régies par un Conseil Supérieur de la Magistrature élu par les juges et présidé par Le Roi.

Le gouvernement est responsable devant Le Roi et le parlement. Il exerce ses fonctions constitutionnelles sous le leadership d'un monarque jouissant d'une légitimité historique et populaire avérée et de pouvoirs fixés par la constitution. Le Roi est, par ailleurs, de par la tradition consacrée par la constitution, Amir Al Mouminine (Prince des Croyants). Ceci lui confère un pouvoir spirituel et une autorité religieuse qui constituent au Maroc dont les populations sont profondément attachées à l'islam, les fondements d'un consensus national effectif et constant autour d'une acception de l'islam privilégiant le concept doctrinal du juste milieu et les valeurs de la tolérance et de l'ouverture sur la modernité.

Le Maroc est un des pays arabes et africains dont les avancées démocratiques sont reconnues et saluées de par le monde. Le pluralisme politique y est la règle et la liberté d'expression y est une réalité de tous les jours. La monarchie jouit d'un grand prestige et de liens privilégiés avec les différentes composantes de la société. Son rôle historique dans la sauvegarde de l'unité nationale l'a dotée d'une légitimité indiscutée. Depuis l'indépendance du Maroc, les rois successifs ont posé les bases de l'économie moderne. Cet état des choses trouve sa justification dans le contexte même de la genèse de la monarchie marocaine, née en période de crise profonde et

longue face à l'expansion européenne. Un tel contexte historique a généré un rapport de confiance solide avec la société. Il a fait de cette institution un facteur central d'équilibre et particulièrement en matière d'action contre les inégalités sociales comme l'illustre aujourd'hui l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Par sa légitimité historique, la monarchie fait l'unanimité entre les différents acteurs politiques, et regroupe ces derniers autour d'elle dans la direction du pays à un moment où les fragilités et les déséquilibres menacent la zone méditerranéenne en particulier. Le champ politique est en effet ouvert à toutes les tendances, de la gauche socialiste à la droite libérale en passant par l'islam politique. Cette union unanime autour de la monarchie, malgré les divergences doctrinales, est une garantie contre les dérives et par la même occasion l'assurance d'un débat ouvert sur la voie de la modernité.

La liberté d'expression est garantie par la loi et réelle dans les faits. Le Maroc connaît en effet une véritable explosion du nombre de publications indépendantes qui couvrent les domaines les plus divers s'étendant du politique à l'économique et social. À noter le nombre de plus en plus visible de publications consacrées à la femme et illustrant l'arrivée en force de celle-ci dans les diverses activités et notamment en politique, les femmes étant en effet présentes en nombre remarquable en tant que parlementaires et ministres. Il convient de noter à ce sujet que le Maroc devient aujourd'hui un exemple d'avant-garde dans le monde musulman par les avancées enregistrées en matière des droits des femmes .

En effet avec le Code de la Famille adopté en 2004, un pas a été franchi qui a rompu avec la frilosité antérieure dans le domaine. Une telle initiative a consacré une nouvelle démarche où la société civile est un partenaire essentiel, et permis aux femmes d'envisager leur situation autrement en leur donnant les moyens de défendre leurs droits. Depuis, la croyance selon laquelle il y aurait des barrières infranchissables concernant le statut des femmes a fait long feu. Les nouvelles dispositions juridiques ouvrent des perspectives prometteuses au niveau des acquis sociaux de la femme et ne peuvent manquer de jouer un rôle positif dans l'amélioration de leur condition matérielle en leur assurant notamment un certain nombre de garanties.

L'Islam est la religion de l'Etat et la liberté du culte est garantie par la Constitution. Il n'y a guère de doute que la situation du Maroc en tant qu'espace de croisement, en fait une zone de coexistence particulièrement appréciée. Ce sont de telles considérations qui dotent ce pays d'un statut particulier et d'une position confortable pour prétendre à un statut privilégié vis-à-vis de l'Europe. Le statut du monarque comme commandeur des croyants, renforce l'action sociale de ce dernier, du fait des recommandations égalitaires fortement soulignées par l'islam et dont il est le dépositaire.

UNE VÉRITABLE TRANSITION VERS LA MODERNITÉ

Cet espace de croisement n'est pas une vue de l'esprit. On le retrouve dans les engagements économiques du Maroc au niveau international et dans les directions qu'il prend. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'entrée prochaine du Maroc dans la

zone de libre-échange avec l'Europe et la recherche de modalités autrement plus fructueuses d'un partenariat concerté dans le cadre méditerranéen, la prospection de liens plus forts outre-atlantique que présage l'accord de libre-échange avec les USA, l'effort sans cesse renouvelé pour renforcer la solidarité au sud de la Méditerranée dans l'espace culturel où le Maroc est né et a grandi.

Croisement visible dans la gestion prospective des rapports à l'extérieur mais nettement perceptible dans les mutations qui traversent l'économie et le social. Une démographie en pleine transition, une société de plus en plus familière avec les pratiques démocratiques et une économie entrant de plain-pied dans le libéralisme après une longue période d'ajustements en vue d'une mise à niveau qui puisse la doter d'atouts compétitifs face aux exigences de la mondialisation.

Les visées compétitives que les contraintes d'une économie mondialisée rendent incontournables, n'ont émoussé en rien le souci du social au Maroc. Depuis 2005 l'Initiative Nationale pour le Développement Humain porte en elle ce souci et met en œuvre sur le terrain les mesures nécessaires en impliquant les acteurs concernés dont les collectivités locales et la société civile. Doté de souplesse, un tel cadre d'action permet d'ajuster les interventions et d'éviter les lourdeurs administratives en vue d'une plus grande efficacité et d'une meilleure reconnaissance des populations concernées. Dans une société menacée par des dérives obscurantistes, la transparence qui se manifeste à travers la présence sur le terrain social des plus hautes autorités de l'Etat ajoute à l'efficacité des actions et convainc les populations de l'attention dont leurs problèmes font l'objet.

Il reste néanmoins que la réussite à moyen et long terme des entreprises de développement social est redevable, en dernière instance, aux performances économiques du pays. La situation sur ce plan semble à vrai dire prometteuse. Stable depuis 1998, le taux de croissance économique est de 4,2% et, depuis 2004, de 4,6%. Les autres indicateurs soulignent ce regain de vigueur qui perdure après la période difficile des réformes et d'assainissement en vue de stabiliser les équilibres macro-économiques. Le taux d'investissement a grimpé de 23,4% en 1998 à 31,3% en 2007, l'inflation a enregistré un taux annuel moyen de 1,8%.

Loin d'être des produits de la conjoncture, ces taux trouvent leur motif dans les transformations structurelles opérées dans le tissu économique. La croissance ne semble plus en effet otage d'une agriculture dépendante de la pluviométrie. Le secteur non agricole qui enregistre des performances non négligeables, voit sa productivité du travail croître de 2,3% de 1998 à 2006, et pèse de ce fait de plus en plus lourd dans le PIB, occasionnant, par la même occasion, un taux de croissance global appréciable. Il s'agit là, si cette tendance se confirme et se renforce dans le long terme, de l'entrée du Maroc dans une nouvelle ère, en un mot de l'amorce d'une transition. La structure du PIB annonce ainsi les traits d'une économie émergente qui met le pays en mesure de conforter sa position au niveau international et d'accroître son attractivité des investissements étrangers. Le volume de ces derniers est passé d'une moyenne annuelle de 474 millions de dollars entre 1990 et 1998 à 1,86 milliards de dollars de 1999 à 2006.

LE SOCIAL, UNE PRÉOCCUPATION CENTRALE

Les effets sociaux ne se font pas attendre avec cette envolée, le taux de chômage passe de 13,8% en 1999 à 9,6% au premier trimestre 2008. L'Indice de Développement Humain qui connaissait un taux d'accroissement de 1% entre 1995 et 2000 enregistre une croissance de 1,6% entre 2000 et 2006, corroborant ainsi la vitalité de la dynamique en cours et ses retombées sociales. Les bases de calcul de l'IDH ne permettent pas de rendre compte à suffisance de l'ensemble des améliorations enregistrées dans les conditions de vie des ménages et encore moins de la richesse des actions entreprises à cet effet. Une société et une économie complexes soumises à de nombreuses contraintes, ne disposant pas de revenus de rente sont ainsi pénalisées du fait qu'on n'intègre pas dans le calcul toutes les facettes des efforts déployées ni l'ensemble de leurs fruits. D'où l'intérêt d'une démarche plus soucieuse de ces caractéristiques.

Dans cette perspective, il est tout à fait utile de souligner de prime abord, que le Maroc consacre près de 55% de son budget aux programmes sociaux. Aussi il n'est pas curieux que la lecture des indicateurs sociaux révèle des progrès substantiels et, plus encore, si on la perçoit dans l'optique de la dynamique en marche de la société marocaine. Une telle lecture suppose que l'on prenne en compte un faisceau de données n'occultant pas cette dynamique dans sa complexité.

Ainsi les premières données sur la pauvreté soulignent un indéniable recul de celle-ci allant clairement dans le sens des objectifs du millénaire. Mesurée en proportion de la population dont le revenu n'excéderait pas 1\$ par personne et par jour, la pauvreté est passée de 3,5% en 1990 à 0,6% en 2007, l'OMD fixé pour 2015 étant de 1,75%. Si l'on prend en compte l'effectif de la population disposant d'un revenu de moins de 2 \$ par jour et par personne, la baisse n'en est pas moins significative, l'effectif en question étant de 8,2% en 2007 alors que l'OMD 2015 s'élève à 15,2%. Une politique sociale plus cohérente a ainsi produit des résultats visibles tant au niveau des performances chiffrées que dans le rythme de recul de la précarité.

Les progrès sont évidents comme le corroborent les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages soulignant le net recul de la fraction de la population souffrant de la faim. Il y a bien là une évolution qui n'est pas sans lien avec la stratégie agricole centrée sur la grande hydraulique mais accordant avec une lucidité croissante, plus d'importance à la petite et moyenne hydraulique, à laquelle s'ajoute une politique de protection sociale sensible à travers le soutien des produits de base. La politique sociale en question est aussi modulée à l'échelle spatiale selon les niveaux de pauvreté accordant en conséquence plus d'attention aux régions les plus touchées. Globalement il convient de noter que depuis 2001, 1,7 million de Marocains sont sortis de la pauvreté et 1,2 million de la vulnérabilité.

UNE AMÉLIORATION CERTAINE DES NIVEAUX DE VIE

Une appréciation qualitative des statistiques permet une approche plus exigeante et plus soucieuse du vécu de la pauvreté. Une amélioration générale des niveaux de vie est perceptible chez les différentes catégories sociales et particulièrement parmi les ménages en situation précaire. Il ressort des données relatives à cette amélio-

ration que les différences s'amointrissent entre habitants des campagnes et citadins. Même faible, cette réduction du décalage entre villes et campagnes est l'amorce d'une homogénéisation de l'espace social, fruit d'une plus grande intégration de la campagne dans l'activité économique et sociale. Les changements intervenant dans le mode de vie sont symboliques d'une telle évolution. L'accès des ménages vulnérables à des biens autres que les biens alimentaires traditionnels dominés par les produits céréaliers en est un indice. C'est le cas des transports et communications et des biens culturels dont l'entrée en scène dans le budget de ces ménages est synonyme d'une plus grande ouverture et d'une exclusion désormais battue en brèche pour cette catégorie. À noter l'amélioration considérable du niveau de vie difficilement quantifiable, résultant des progrès en matière d'équipement. Ainsi le taux d'électrification est passé de 50,2% en 1994 à 83,7% en 2006 au niveau national et plus édifiant encore de 9,7% à 64,8% en milieu rural. L'effectif des ménages accédant à l'eau potable a grimpé pour sa part de 44,1% à 72 % durant la même période.

De telles prémisses, car c'est bien ainsi qu'elles devraient être perçues, constituent des indicateurs précieux sur la logique d'évolution qu'il conviendrait d'appuyer à l'avenir. Participative, la logique d'intervention des pouvoirs publics et des collectivités locales trouverait un soutien et un catalyseur essentiels dans une participation plus active et plus volontaire des catégories précaires, qui serait envisageable grâce à un meilleur accès à l'information en particulier. Une prise de conscience de la part des différents partenaires sociaux de cette éventualité en augmenterait les perspectives de succès.

Certes les inégalités demeurent pratiquement stables et ne semblent pas entamées par les politiques suivies présentement. La libéralisation de l'économie et sa mise à niveau en vue de l'avènement du libre-échange avec l'Europe ne sont pas pour faciliter l'action des pouvoirs publics contre l'inégalité. À moyen et long terme cependant, la promotion de la croissance économique et, à travers elle, des investissements et de l'emploi s'avèrent en dernière instance la clé du dilemme, en faisant accéder les classes défavorisées à un emploi digne et suffisamment rémunéré. Toutefois, il est possible, dans le court terme même, d'intensifier le rythme d'amélioration du niveau de vie de ces catégories et notamment par un meilleur ciblage des subventions aux produits de base au profit de celles-ci. Le niveau de revenu et de dépense n'étant pas l'unique élément déterminant dans l'intégration des catégories sociales vulnérables, il reste encore d'appréciables efforts à déployer s'agissant des autres OMD et en particulier l'enseignement.

L'ÉDUCATION, PROGRÈS RÉELS ET ATTENTES À SATISFAIRE

Le secteur de l'enseignement en particulier est révélateur des progrès et en même temps des difficultés que connaît le Maroc en matière sociale. Secteur pionnier dans le sens où il est une condition essentielle des avancées des autres secteurs, par la prise de conscience qu'il inculque aux populations concernées, par la mise en place des conditions d'une participation saine et non pas télécommandée, par l'ouverture des perspectives de la modernité et notamment par l'octroi à des individus d'un droit à la dignité. Ces considérations sont essentielles si l'on veut aller au-delà des

chiffres et rendre compte en profondeur de l'impact des changements en cours. Les changements de fond intervenus dans les comportements démographiques comme dans les structures de sociabilité et que seul le long terme a pu engendrer en Occident, sont intervenus au Maroc et dans d'autres pays du Sud de façon relativement rapide grâce à la scolarisation massive, particulièrement celle des filles. L'éducation se révèle de nos jours comme la ressource par excellence du progrès dans des pays dont les ressources naturelles ne sont pas toujours suffisantes et appellent une mise en valeur dont le capital humain est la clé.

Au Maroc, elle draine à elle seule 26% du budget annuel de l'Etat. Une Charte Nationale de l'Education a été adoptée en vue de donner un souffle nouveau à ce secteur vital en mettant en exergue le droit de tous les citoyens à l'éducation ainsi que la nécessaire et combien salutaire égalité entre hommes et femmes dans l'accès à l'école. En plus des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics, l'entreprise privée, sollicitée et encouragée par l'octroi de facilités par l'Etat, s'affirme de plus en plus comme un partenaire à part entière dans le développement du secteur.

Les résultats de ces efforts conjugués ne se sont pas faits attendre. Non seulement les effectifs scolarisés se sont accrus, mais les améliorations qualitatives sont substantielles. Ainsi le taux net de scolarisation malgré quelques flottements est passé de 79,1% en 1999 à 93,5% en 2007. La parité entre filles et garçons apparaît à portée de main dans les villes mais enregistre encore un retard en milieu rural. Dans l'enseignement primaire, le taux d'accroissement de l'effectif féminin se révèle plus élevé que le masculin. Dans l'enseignement collégial, la présence féminine est assurément plus nette avec une augmentation annuelle de près de 15% en milieu rural ayant débouché sur un doublement des effectifs entre 2000 et 2007. Certes d'autres indicateurs illustrent bien des freinages auxquels fait toujours face le déploiement du système éducatif tant au niveau quantitatif que qualitatif. L'enseignement préscolaire est encore loin de disposer d'un réseau digne de ce nom dans les campagnes. La généralisation d'un enseignement de qualité reste encore à penser tant dans la périphérie urbaine que dans les campagnes.

Un tel constat, quoique globalement positif et s'inscrivant dans la ligne OMD 2015, n'en met pas moins en valeur le chemin restant à parcourir et les pesanteurs lourdes encore à vaincre. Certes le Maroc consacre une partie considérable de son PIB à l'éducation, certes des équipements ont été mis en place ayant notamment permis un meilleur accès des filles à l'école. Certes l'eau potable et l'électrification créent un cadre plus propice à la densification du réseau scolaire, mais il reste encore des mesures structurelles à entreprendre dans un cadre plus global. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain permet de corriger des déséquilibres, de répondre à des besoins auxquels la politique de l'Etat peine à faire face dans des délais convenables. Et les résultats obtenus sont les fruits de toutes ces entreprises croisées.

DES CONTRAINTES ET DES PESANTEURS À PRENDRE EN COMPTE

Agir en milieu rural n'est cependant pas une affaire aisée et la fixation d'objectifs chiffrés ne doit pas masquer la complexité du processus de prise de décision dans un tel milieu. Les structures dominantes y opposent en effet de sérieuses résistances au changement quand il n'est pas envisagé sous l'angle approprié, c'est-à-dire

quand il ne prend pas en considération les données propres au milieu physique et humain. La majorité de la paysannerie marocaine réside dans des espaces d'agriculture pluviale ne disposant pas des équipements de base dont l'irrigation permet de disposer ailleurs. La micropropriété et la parcellisation qui en sont des traits marquants fragilisent le statut de la paysannerie dont les sans terre constituent une fraction importante. Un tel statut très précaire dans le cadre d'une agriculture aléatoire, contraint ces ruraux à multiplier leurs activités et à les diversifier. La scolarisation des enfants pose alors problème pour ces ménages quand elle n'a pas de retombées sensibles sur le revenu d'une famille mobilisée sur plusieurs fronts en vue d'améliorer ses ressources. Du coup d'autres priorités sont alors envisagées qui sont plus rentables à court terme face à l'avenir incertain que garantirait la scolarisation.

Ce sont là des problèmes de fond qui n'ont pas de solution en dehors de la stratégie d'un développement rural global. Certes la dotation des écoles rurales en équipements y accroît l'afflux de jeunes ruraux, mais cet indispensable équipement auquel s'affairent aujourd'hui Etat, collectivités locales et société civile est une condition nécessaire mais non suffisante pour assurer une scolarisation à 100% et une rétention scolaire sans faille. Ces aspects, comme par ailleurs celui de l'enseignement préscolaire qui tarde à prendre racine en milieu rural, s'inscrivent dans une large perspective de l'aménagement du territoire et de la réduction de déséquilibres hérités de l'histoire, comme d'une bonne gouvernance des modalités de la croissance économique et de la répartition de ses fruits. La structuration de l'espace, les modes d'occupation du sol, le semi-nomadisme antérieurement dominant dans une large part du territoire, dû en partie aux conditions écologiques et aux structures sociales, rendent à vrai dire le traitement de ces problèmes assez difficile. C'est la maîtrise de cet espace et une stratégie de développement rural appropriée qui mettraient définitivement un terme aux écarts entre villes et campagnes concernant les aspects liés à l'éducation. Concernant la réalisation des OMD à d'autres niveaux, cet aspect saute aux yeux lorsqu'on se penche à titre d'exemple sur la mortalité infantile qui reste, malgré les progrès réalisés, sujette à stagnation comme par ailleurs l'évolution de la santé maternelle. Les différents programmes du Ministère de la Santé même revus ne peuvent venir à bout, à eux seuls, d'une mortalité qui demeure un sujet d'inquiétude et dont l'élimination dépend étroitement de l'amélioration des conditions de vie, de la densité des équipements hospitaliers et autres, du réseau routier, d'un travail de fond au niveau culturel à travers l'école notamment. Autant d'éléments qui confirment le rôle central de la maîtrise de l'espace en question à travers un aménagement réfléchi. Les OMD, quelles que soient les mesures particulières qu'ils appellent, ne sont, en dernière analyse, que le reflet du niveau de développement d'un pays.

Cette maîtrise doit s'inscrire dans le cadre d'un développement durable et intégrer dans sa mise en œuvre la protection des ressources environnementales. Relativement récente au Maroc, la prise de conscience de la fragilité du milieu, de la rareté des terres fertiles et de l'eau, a fait sonner l'alarme aux autorités et a infléchi la stratégie d'approche de la valorisation des terres. Le Maroc a longtemps souffert

de cette rareté des ressources qui s'est révélée historiquement déterminante comme handicap majeur dans le démarrage économique. Un soin particulier est apporté aujourd'hui à la protection de ces richesses naturelles. Protection mise en œuvre dans la concertation et la participation et qu'on retrouve depuis 1997 dans le Plan d'Action National pour l'Environnement couvrant l'ensemble des aspects liés à la protection de l'environnement dont la salubrité de l'habitat urbain, la mise à niveau environnementale des écoles rurales et l'alimentation en eau potable.

LA FEMME, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU DÉVELOPPEMENT

De telles considérations sont essentielles pour prendre conscience des difficultés liées à la question de la scolarisation et à d'autres dans le monde rural et en même temps pour mesurer combien sont considérables les réalisations avérées jusqu'à aujourd'hui et notamment concernant l'accroissement des effectifs scolarisés et les progrès de la scolarisation des filles. Les chiffres perdent de leur consistance, de leur portée et de leur sens lorsqu'ils ne sont pas lus et décortiqués dans leur contexte propre. C'est pour toutes ces raisons, qu'au-delà des mesures très importantes à moyen et court terme, accélérant la réalisation des objectifs du Millénaire et se traduisant par d'appréciables résultats, la concrétisation des stratégies agricole et rurale accordant un rôle de premier plan à la petite et moyenne hydraulique, repensant la place des zones d'agriculture pluviale notamment dans les espaces arides et semi-arides, reconsidérant le développement rural en liaison étroite avec l'agriculture et les autres secteurs, a une importance cruciale pour asseoir sans retour le succès de ces objectifs.

Cette approche par le contexte et par les aspects structurels, nous la retrouvons aussi lorsqu'il est question de l'égalité des sexes et de la promotion des femmes. Ainsi, les progrès sont nets quant au rapport filles/garçons dans les différents niveaux scolaires, dépassant partout les 80% et allant jusqu'à 94% au lycée pour l'année 2007. Certes dans l'activité économique il reste encore des retards à rattraper, un tel constat est lié toutefois non seulement aux effets de l'inégalité mais aussi aux fluctuations de la croissance économique. L'analphabétisme reste élevé, il est vrai, au sein des femmes avec 52,6% en 2007, et nettement plus en milieu rural. Pour saisir cependant la spécificité d'une telle situation il faut prendre fait de la présence croissante des femmes au Parlement (0,7% en 1997 et 10,5% en 2007) et du nombre de femmes ministres dans les derniers gouvernements.

En prenant en compte le fait que les structures sociales et les mentalités sont historiquement les plus lentes à se mouvoir, on prend conscience des changements intervenus dans une durée normalement si peu propice aux changements d'envergure. La force de ces changements apparaît à plusieurs niveaux et doit son importance aux interventions croisées de plusieurs facteurs. Ainsi un indice synthétique de fécondité de 2,5 enfants par femme, ainsi un âge de mariage de plus en plus tardif tous fruits en grande partie d'une scolarisation déjà ancienne et de structures de sociabilité nouvelles, sont des signes qui ne trompent pas quant à l'affirmation de la présence féminine sur les différentes scènes de la vie sociale. La superstructure produit, notamment à travers des convictions modernistes de plus en plus fortes, des effets puissants sur un cadre matériel tardant encore à s'épanouir totalement. L'école, le mouvement associatif,

la circulation intensive des idées et des hommes avec la mondialisation et l'émigration, la communication ont imposé au politique même dans ses composantes traditionnelles un rythme soutenu de changement. L'Etat a mis en place un cadre juridique favorable à de telles actions. Le Code de la Famille de 2004 a ouvert une voie qui ne cessera sans doute pas de s'élargir et de se consolider. Une forte demande de modernité émane ainsi d'une société de plus en plus soucieuse de dignité pour ses membres. La libération de la parole responsable a passé outre les tabous et fait en sorte que l'avant-garde moderniste dont beaucoup de femmes talentueuses et déterminées, constitue une locomotive puissante de défense des droits des femmes. Une telle dynamique explique comment dans une société où la lutte contre l'analphabétisme est toujours à l'œuvre, un mouvement vigoureux est à l'œuvre pour l'égalité des sexes et se traduit déjà par des percées très significatives et en tout cas par une remarquable lucidité face à l'avenir.

AU-DELÀ DES CHIFFRES, UN CHAMP SOCIAL EN MUTATION

Rappelons encore ici combien les chiffres peuvent manquer d'objectivité, combien le taux d'analphabétisme qui participe du calcul de l'IDH dans une approche quelque peu statique, détourne celui-ci de la saisie d'une société complexe qui apparaît dès lors stagnante lorsqu'elle n'est pas appréhendée en mouvement, alors qu'elle est en réalité très vivante et positivement dynamique malgré le degré encore élevé de l'analphabétisme des femmes. C'est que l'analphabétisme n'est pas toujours exactement l'ignorance. Loin s'en faut, les femmes, aujourd'hui au Maroc, même dans des régions reculées, prennent lentement mais solidement conscience de leurs droits et trouvent des soutiens dans leurs homologues de genre pour les éclairer dans leur lutte. Sans réellement forcer le trait, l'analphabétisme « actif » appartient déjà d'une certaine façon à l'histoire, dans un pays où les jeunes sont la force motrice de demain. Ce qui n'empêche nullement que l'éradication d'un tel fléau ne fasse pas l'objet d'une particulière attention des pouvoirs publics qui mobilisent les moyens nécessaires à cette fin avec un appui de plus en plus vigoureux de la société civile. Il est par contre essentiel que l'accès des femmes à l'activité économique rémunérée soit assuré, ce qui est loin d'être le cas de nos jours, et que la scolarité des filles fasse encore l'objet de plus d'attention. Les deux volets en question sont en réalité étroitement liés et constituent le fondement solide et durable de défense des droits des femmes.

Les pouvoirs publics, à dire vrai, ne tarissent pas d'efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire. De façon générale par ailleurs, ainsi que cela se dégage de la présentation plus détaillée par objectif, les tendances relevées pour les différentes cibles, confirment bien, le plus souvent, que ces objectifs seront atteints en 2015. C'est le cas notamment pour les différentes formes de la pauvreté, pour la généralisation de l'enseignement de base, la réduction de la mortalité infantile, l'accouchement en milieu surveillé, l'éradication des maladies contagieuses et l'élargissement de l'accès à l'eau potable. Dans d'autres domaines comme l'alphabétisation et notamment des jeunes en milieu rural, l'égalité des chances de scolarisation entre les sexes, une répartition plus égalitaire, les tendances sont plus lentes et l'effort devrait être renforcé en vue de la réalisation des objectifs prévus.

Certes sont en cause des raisons liées à l'inefficacité des actions entreprises, au manque de coordination des partenaires concernés, à l'utilisation peu efficace des moyens mis en œuvre ainsi qu'à une faible connaissance du milieu. Mais les raisons structurelles ne sont pas à négliger comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dont l'enclavement des régions pauvres et un aménagement du territoire qui reste à approfondir, et c'est précisément cet aspect qui peut ralentir la réalisation des objectifs du Millénaire. Les OMD ne sont pas de simples objectifs chiffrés qu'une mobilisation mécanique de moyens peut à elle seule atteindre, ils sont des indicateurs de l'efficacité des politiques en cours, des indicateurs de structure pourrait-on dire. Et dans ce sens, ils sont de la plus grande utilité et doivent faire l'objet d'une grande vigilance.

INDICATEURS ECONOMIQUES		
Indicateurs	Valeurs	Année de référence
PIB par habitant en \$ US	1099	1990
	2497	2007
Taux de croissance annuel du PIB par habitant (en volume)	1,1	1990-1999
	3,5	2000-2007
Taux de croissance annuel de la consommation finale (en volume)	2,4	1990-1999
	4,1	2000-2007
Taux de croissance annuel de la consommation par habitant (en volume)	0,7	1990-1999
	2,9	2000-2007
Taux de croissance annuel du Revenu National Brut Disponible (à prix courant)	6,5	1990-1999
	6,0	2000-2007
Variation annuelle de l'indice du coût de la vie (en %)	4,5	1990-1999
	1,8	2000-2007
Taux d'investissement (en % du PIB)	22,1	1990-1999
	28,1	2000-2007
Entrées d'IDE (en % du PIB)	2,7	1990-1999
	4,6	2000-2007
Dépenses publiques d'enseignement (en % du PIB)	5,3	1990
	5,7	2007
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	0,9	1990
	1,2	2007
Encours de la dette publique extérieure (en % du PIB)	79	1990
	20,3	2007
Service de la dette publique extérieure (en % du PIB)	14,8	1990
	8,9	2007
Solde global du trésor (en % du PIB)	-3,5	1990
	0,3	2007

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES			
Indicateurs	Valeurs	Année de référence	
Population (en millions)	26,1	1994	
	30,8	2007	
Part de la population âgée de moins de 15 ans (en %)	37,3	1994	
	29,1	2007	
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (en %)	2,1	1982-1994	
	1,3	1994-2007	
Taux d'urbanisation (en %)	51,5	1994	
	56,4	2007	
Espérance de vie à la naissance (années)	67,9	1994	
	72,5	2007	
Taux d'activité (15 ans et plus) (en %)	51,3	2001	
	51,0	2007	
Taux de chômage (en %)	12,5	2001	
	9,8	2007	
Taux d'alphabétisation de la population âgée de plus de 10 ans (en %)	45,6	1994	
	58,8	2007	
Taux net de scolarisation des enfants de 6-11ans (en %)	60,2	1994	
	93,5	2007	
% des ménages branchés au réseau d'eau potable			
	- national	71,9	2006
	- urbain	94,3	
- rural	36,2		
Accès à l'assainissement liquide (urbain) (en %)	85,6	2006	
Accès à l'électricité (en % des ménages)			
	- national	83,7	2006
	- urbain	95,7	
	- rural	64,8	
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	57	1987-1991	
	40	1999-2003	
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)			
	- national	227	1995-2003
	- urbain	187	
	- rural	267	
Nombre d'habitants par médecin	2933	1994	
	1688	Juin 2007	

OBJECTIF 1

Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 \$ US par jour en PPA.

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Cible 3 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 \$ US par jour en PPA.

Cible 4 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité.

Cible 5 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses.

Cible 6 : Réduire de trois quarts d'ici 2015 l'exclusion sociale.

1. SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

a- Pauvreté mesurée aux seuils des Nations Unies

En milieu urbain comme en rural, la tendance des indicateurs de la pauvreté est nettement à la baisse. Mesurée à 1 \$ US PPA par jour et par personne, la pauvreté est absente. De 3,5% en 1990 à 2% en 2001 à l'échelle nationale, elle passe à 0,6% en 2007 avec un objectif 1,75% pour 2015. Mesurée à 2 \$ US par jour et par personne en PPA, elle perd considérablement du terrain en passant de 30,4% en 1990 à 8,2% en 2007 face à un objectif fixé à 15,2% en 2015.

Quant à la pauvreté alimentaire, les données de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 2007 corroborent la réalisation de l'objectif dès le début des années 2000. La proportion d'individus souffrant de la faim est en 2007 de 1%. Même en milieu rural l'évolution est très positive avec 2,0% contre un objectif 2015 de 2,3 %.

b- Pauvreté mesurée aux seuils nationaux

Grâce aux données de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages, le Haut Commissariat au Plan (HCP) a mis à jour les différentes mesures de la pauvreté. Une telle démarche permet de mettre en œuvre une dyna-

mique d'action différenciée dans l'espace selon le niveau de pauvreté, ce qui en accroît l'efficacité du fait d'un ciblage plus précis. Les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 2007 montrent que la croissance des niveaux de consommation et la stagnation des inégalités ont réduit la pauvreté et la vulnérabilité de manière significative entre 2001 et 2007 : De 2001 à 2007, la pauvreté relative est passée de :

- 15,3% à 9% au niveau national ;
- 7,6% à 4,8% en milieu urbain ;
- 25,1% à 14,5% en milieu rural.

De 2001 à 2007, la vulnérabilité est passée de :

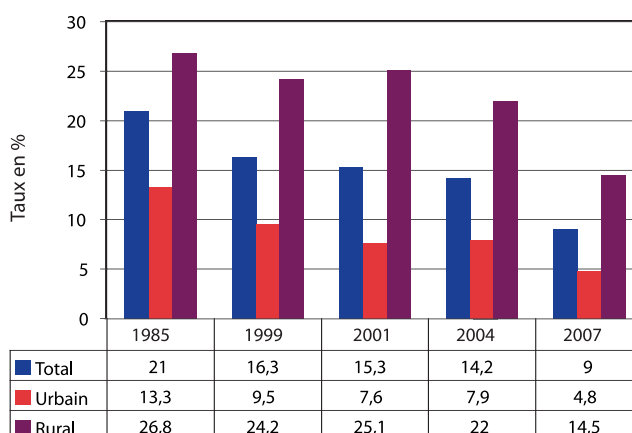
- 22,8% à 17,5% au niveau national ;
- 16,6% à 12,7% en milieu urbain ;
- 30,5% à 23,6% en milieu rural.

2,8 millions d'individus vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté en 2007 mais 1,7 million en sont sortis et 1,2 million ont échappé à la vulnérabilité.

c- Evolution des disparités spatiales et sociales des niveaux de vie

Entre 2001 et 2007, la dépense annuelle moyenne par personne a enregistré une augmentation en termes réels de 2,3% avec une baisse de l'écart entre milieu rural et urbain. L'ensemble des ménages auront profité

Evolution du taux de pauvreté relative



de cette amélioration du niveau de vie et particulièrement les ménages pauvres et vulnérables. L'évolution de la structure de la dépense est un indice de cette évolution ; les dépenses alimentaires, toujours au premier rang, connaissent une baisse relative alors qu'augmente la part des transports et communications ainsi que celle de la culture, indice précieux d'ouverture et de mobilité des catégories pauvres et donc d'un moindre isolement. À quoi s'ajoute un changement tout aussi intéressant touchant à l'amélioration du niveau de vie et que traduit la composition du menu quotidien où augmente la part des viandes et produits laitiers aux dépens des céréales et produits sucrés réputés aliments d'excellence des familles démunies.

De tels progrès notables certes dans la lutte contre la pauvreté, peuvent être renforcés par une réduction des inégalités qui sont encore au même niveau qu'en 2001. Il est indiscutable qu'une meilleure allocation des subventions aux produits de base réduirait une telle inégalité et afficherait de meilleurs résultats dans la lutte contre la pauvreté.

2. DÉFIS MAJEURS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dans ce domaine, deux défis majeurs sont à relever

• **Le premier défi** est celui relatif à la pérennisation des acquis dans la réalisation des OMD dans les domaines de :

- la lutte contre la pauvreté et la faim. Déjà, en 2007, le Maroc a atteint les valeurs cibles des OMD relatives à l'horizon 2015. De la fin des années 1980 à 2007, la pauvreté à 1 \$ US PPA a été presque éradiquée (0,6 % en 2007), la pauvreté alimentaire réduite de plus de 5,1 fois (0,9% en 2007), la pauvreté absolue de 3,4 fois (3,9% en 2007) et la pauvreté relative de plus de 2 fois (9,0% en 2007) ;
- la généralisation de l'enseignement de base, la réduction de la mortalité infantile, l'accouchement en milieu surveillé, l'éradication des maladies contagieuses et l'élargissement de l'accès à l'eau potable. Dans ces domaines, la vitesse des avancées réalisées entre 1990 et 2006 annonce la réalisation des valeurs cibles avant l'horizon 2015.

• **Le second défi** est celui de faire face à la lenteur des tendances affichées dans d'autres domaines :

- l'alphabétisation des jeunes et l'égalité des chances de scolarisation entre les sexes ;
- la mortalité maternelle ;
- l'équité de la répartition sociale des niveaux de vie.

Dans ces domaines, la vitesse des avancées entre 1990 et 2006 est inférieure à celle requise par la réalisation des valeurs cibles que se sont fixées les OMD à l'horizon 2015. La raison en est la persistance d'importants déficits dans ces domaines dans les localités rurales enclavées, où les normes sociales se sont longtemps conjuguées à la pauvreté humaine et monétaire. Ces normes ont défavorisé l'investissement dans le capital humain de la femme en particulier et ont fini par handicaper, aujourd'hui, des communautés toutes entières. L'issue réside, à côté du renforcement de l'INDH, dans le sort du chantier qu'ouvre le Maroc, aujourd'hui, avec le ciblage géographique des ressources publiques au profit des localités pauvres et, dans ces localités, des populations les plus nécessiteuses. Tel est l'un des moyens fondamentaux de la réalisation de l'ensemble des OMD au Maroc d'ici à 2015.

3. CONTRAINTES

Il est souhaitable en vue de la réalisation des objectifs d'ici 2015 en plus du maintien de la croissance économique bienfaitrice en place depuis le début du millénaire, que certains aspects liés à la gouvernance soient pris en considération. Ainsi il convient, pour optimiser, de veiller à une meilleure coordination entre les différents intervenants, à une évaluation et à un suivi des actions entreprises. D'autre part, l'intégration des données liées au genre dans la phase d'élaboration des budgets et une utilisation efficiente des montants alloués agiront dans ce sens. Enfin il saute aux yeux, que sans une connaissance fine du milieu on ne peut espérer obtenir de résultats à la hauteur des objectifs visés.

4. STRATÉGIES À RENFORCER ET MESURES À PRENDRE

Si les différentes stratégies de lutte contre la pauvreté adoptées au Maroc depuis les années 1980 ont indiscutablement permis d'améliorer de nombreux indicateurs sociaux, des déficits persistent dont l'importance n'est pas démentie.

C'est la raison de la mise à niveau sociale pensée et mise en oeuvre par l'Initiative Nationale pour le Développement Humain qui a été annoncée le 18 mai 2005 par sa Majesté le Roi. Cette Initiative est une stratégie de lutte contre la pauvreté fondée sur le concept de développement humain et basée sur une approche participative. On peut affirmer qu'elle s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements pris par le Maroc lors du Sommet du Millénaire en 2000.

Trois recommandations sont essentielles pour rendre cette importante stratégie plus opérationnelle :

- Les plans d'action et les programmes de lutte contre la pauvreté doivent être adaptés aux OMD : ils doivent dans cette perspective être chiffrés avec des cibles et indicateurs précis ;
- La prise en considération du genre dans les plans d'action ;
- Le renforcement des outils statistiques pour l'élaboration de rapports régionaux sur les OMD. La finalité est d'éclairer les décideurs sur l'évolution différenciée des indicateurs au niveau spatial.

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2015
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 \$ US par jour en PPA	- Proportion de la population disposant de moins de 1 \$ US par jour en PPA (en %)	Ensemble Masculin Féminin Urbain Rural	3,5 3,5 3,5 1,2 5,7	2 2 2 0,3 4,0	0,6 0,5 0,6 0,1 1,2	1,75
	- Indice d'écart de la pauvreté	Ensemble	0,0271	0,0346	0,0192	
	- Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation finale	Ensemble	6,6	6,5	6,5	
Cible 1bis : Accès à un emploi productif et à un travail décent pour tous y compris les femmes et les jeunes	-Taux de croissance moyen annuel du PIB par personne employée (en %)			(2000-2004) 4,3	(2000-2007) 3,72	
	- Taux d'activité de la population (15 ans et plus) (en %)	Ensemble Féminin Masculin		51,3 25,5 77,9	51,0 27,1 76,1	
	-Proportion de salariés vivant avec moins de 1\$ (PPA) par jour (en %)			(2001) 0,3	0,2	
	- Proportion des indépendants dans la population active occupée (en %)	Ensemble Féminin Masculin		25,8 12,1 30,5	28,3 13,4 33,9	
	- Proportion des aides familiales dans la population active occupée (en %)	Ensemble Féminin Masculin		30,4 53,5 22,4	25,4 51,5 15,6	
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	- Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en %)	Ensemble Masculin Féminin Urbain Rural	(1992) 9,0 9,5 8,4 3,3 12,0	(2003) 10,2 10,4 10,0 6,5 14,0		4,5
	-Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (en %)	Ensemble Masculin Féminin Urbain Rural	(1985) 4,6 4,6 4,6 2,4 6,2	(2001) 1,8 1,8 1,8 0,3 3,7	0,9 0,8 1,0 0,1 2,0	2,3
Cible 3 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 \$ US par jour en PPA	- Proportion de la population disposant de moins de 2 \$ US par jour en PPA (en %)	Ensemble Urbain Rural	30,4 13,3 54,5	(2001) 20,2 8,7 34,2	8,2 3,6 14,3	15,2
Cible 4 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité	-Taux de pauvreté absolue (en %)	Ensemble Urbain Rural	(1985) 12,5 6,8 18,8	(2004) 7,7 3,5 12,8	3,9 1,3 7,2	6,2
	-Taux de pauvreté relative (en %)	Ensemble Urbain Rural	(1985) 21,0 13,3 26,8	(2004) 14,2 7,9 22,0	9,0 4,8 14,5	10,5

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	Désagrégation	1990	2001	2007	2015
Cible 5 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses de consommation.	- Part, dans les dépenses totales, des 50% les moins aisés de la population (en %)	Ensemble	(1985) 24,2	23,4	23,6	-
		Urbain	23,5	24,2	27,7	-
		Rural	28,8	28,7	23,7	-
	- Part, dans les dépenses totales, des 10% les plus aisés de la population (en %)	Ensemble	(1985) 31,7	32,1	33,1	-
		Urbain	31,8	30,9	33,7	-
		Rural	25,3	25,9	25,9	-
	- Part, dans les dépenses totales, des 10% les moins aisés de la population (en %)	Ensemble	(1985) 2,6	2,6	2,6	-
		Urbain	2,4	2,8	2,7	-
		Rural	3,2	3,4	3,2	-
Cible 6 : Réduire de trois quarts d'ici 2015 l'exclusion sociale	- % population urbaine logée dans les bidonvilles ou dans un habitat sommaire		(1994) 9,2	(2004) 8,2	6,5	
	-Taux de chômage en milieu urbain		15,8	19,5	15,4	
	- Taux d'accès à l'assurance maladie			(2000) 16,2	33,0	
	- Part des personnes handicapées dans la population (en %)			(2004) 5		

Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente	x		
Capacité à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	x		

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Cible 7 : Généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.

Cible 8 : Donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Cible 9 : Donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales.

Cible 10 : Éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 ans et plus.

Les objectifs poursuivis dans le secteur de l'Education Nationale visent la généralisation de l'enseignement primaire et collégial et l'amélioration de sa qualité, la promotion du secteur privé et une meilleure gouvernance.

La réalisation de ces objectifs nécessite l'extension de l'infrastructure scolaire existante et le renforcement des mesures d'appui à la scolarisation et au soutien social et pédagogique des élèves nécessiteux.

En vue d'assurer une éducation de qualité pour tous, les efforts ont porté sur l'amélioration des apprentissages à tous les niveaux d'enseignement, la réduction des taux d'abandon scolaire et de redoublement. Les réformes entreprises seront poursuivies dans le domaine pédagogique, le système d'évaluation, la formation initiale et continue des enseignants, le renforcement de l'introduction des technologies de l'information et de la communication. Une attention particulière sera accordée à la promotion de la qualité de l'enseignement au niveau des établissements scolaires.

Concernant l'amélioration des modes de gouvernance du système éducatif, les efforts ont porté sur l'amélioration de la capacité de gestion des ressources humaines, administratives, et financières à tous les niveaux du système éducatif, conformément à la nouvelle distribution des responsabilités entre les structures centrales du Département de l'enseignement scolaire, les Académies Régionales d'Education et de Formation, les délégations et les établissements scolaires.

1. SITUATION ACTUELLE

Des progrès substantiels ont été enregistrés dans le domaine de l'enseignement à tous ses niveaux.

a- L'enseignement préscolaire

L'évolution des effectifs des enfants préscolarisés entre 1999-00 et 2006-07 est caractérisée par deux périodes distinctes. En effet, de 1999-00 à 2003-04, les effectifs des enfants bénéficiaires ont connu une légère régression due essentiellement à :

- la baisse de l'effectif des enfants âgés de 4-5 ans en raison de l'amorce de la transition démographique ;
- la décision initiée en 1998 fixant l'inscription des élèves à l'âge de 5 ans et demi au primaire;
- la lenteur d'implantation d'établissements de l'enseignement préscolaire dans les milieux rural et périurbain.

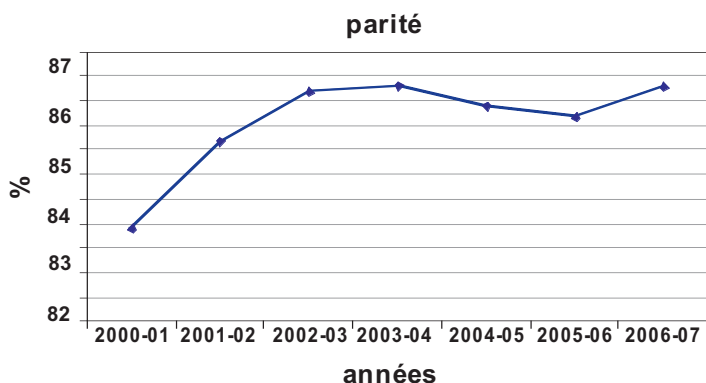
La période allant de 2003-04 à 2006-07 est marquée par une timide augmentation. En termes de préscolarisation nette, la situation reste cependant quasi-stagnante pour la période étudiée. Cette situation s'explique par l'incapacité du secteur privé à couvrir tous les besoins dans ce secteur et fondamentalement par les changements que présuppose la préscolarisation dans des conditions convenables en milieu rural.

b- L'enseignement primaire

Globalement, l'enseignement au niveau primaire a connu une extension importante en matière d'effectif d'élèves. Cet effectif est passé de 3,7 millions d'élèves en 1999-2000 à plus de 3,9 millions d'élèves en 2006-07, soit un taux annuel moyen de progression de 1,02%. Pour les filles, leur effectif est passé de 1,6 million à 1,8 million, soit un taux annuel moyen de progression de l'ordre de 1,76%. En milieu rural, les effectifs scolarisés ont connu une augmentation annuelle de 1,66%. Pour les filles de ce milieu, l'augmentation a été la plus forte soit 2,76%.

Le taux net de scolarisation dans le primaire est évalué à 93,5 % en 2006-07, contre 87% en 2003-04 et 79,1% en 1999-2000.

Evolution de l'indice de parité



Cette évolution croissante traduit l'effort de scolarisation déployé au cours de cette période, notamment au profit des filles. En effet, en milieu urbain, le taux de scolarisation de celles-ci a pratiquement rattrapé celui des garçons. Il en est de même en milieu rural où l'écart de scolarisation entre les deux sexes a été atténué, le taux pour les filles étant de 87,7 % contre 94,6% pour les garçons.

Ces résultats remarquables sont dus à une combinaison de différentes mesures : cantines scolaires, fournitures scolaires et manuels gratuits, transport scolaire, inclusion des handicapés légers dans les classes normales etc... L'appui de la société civile et de la coopération internationale s'est révélé très précieux.

Un effort considérable a permis le renforcement et l'élargissement du réseau scolaire public ainsi que la réhabilitation des espaces scolaires et la rénovation de leurs équipements. Cependant, les déperditions scolaires restent encore élevées, puisqu'elles se situent entre 5% et 7% des effectifs des inscrits.

c- L'enseignement secondaire collégial

L'évolution des effectifs d'élèves ruraux dans l'enseignement collégial, durant la période 2000-07, a connu une très forte augmentation. Les effectifs des élèves ont plus que doublé au cours de la période, puisqu'ils ont atteint 308.737 élèves en 2006-2007 contre 147.243 élèves en 1999-2000. Le taux d'accroissement annuel dépasse 11%. Cette amélioration a concerné davantage les filles dont les effectifs sont passés respectivement de 42.608 à 109.213 élèves avec un accroissement annuel moyen de près de 15 %. Au

niveau national le taux annuel moyen de progression est de 4,8%. Pour les filles, l'effectif est passé de 0,4 million à 0,6 million, soit un taux annuel moyen de l'ordre de 5,6%. La densification du réseau d'établissements scolaires ainsi que l'extension des structures d'appui à la scolarisation ont été déterminantes dans cet accroissement (internats, cantines scolaires, bourses, transport scolaire, services de santé scolaire).

2. CONTRAINTES

Malgré le progrès que connaît le secteur de l'éducation et ainsi que le confirment les statistiques, il demeure confronté à plusieurs obstacles qui entravent son plein développement :

- Conditions socio-économiques des ménages ruraux ;
- Pénurie d'établissements scolaires et de structures d'appui malgré les réalisations et notamment en raison de l'enclavement des régions les plus touchées. À titre d'illustration, les cantines scolaires ne concernent que 51% des élèves ;
- Insuffisance des bourses octroyées aux élèves du collège dans le milieu rural, en particulier aux filles ;
- Insuffisance des crédits nécessaires à la réhabilitation des infrastructures scolaires ;
- Retard dans la réalisation des projets d'investissement à cause de la lourdeur des procédures administratives
- Insuffisance de l'encadrement administratif et pédagogique
- Faible participation du secteur privé dans les villes et sa quasi-absence en milieu rural (si l'on excepte certaines classes animées par les ONG).

3. NOUVELLES INFLEXIONS STRATÉGIQUES

Face à un tel constat, un plan d'urgence est élaboré pour l'accélération de la mise en œuvre de la réforme de l'Education et de la formation. Ce plan d'urgence s'inspire du discours de SM le Roi à l'occasion de l'ouverture du parlement (vendredi 12 octobre 2007). Il s'articule autour de quatre principaux axes :

- La consolidation de la généralisation de l'enseignement ;
- L'amélioration continue de la qualité de l'enseignement ;

- L'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux ;
- Le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines performantes.

Ce plan d'urgence porte sur un ensemble cohérent d'actions ciblées, prioritaires et fondamentales. Il vise essentiellement à rattraper les retards constatés dans la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation. Il a aussi pour objectif de contribuer à harmoniser le développement des sous-systèmes éducatifs, ainsi que la couverture des priorités dans les secteurs vitaux. Ce plan d'urgence constitue la véritable feuille de route des principales actions et opérations du Département de l'enseignement scolaire au cours des prochaines années. Par ailleurs, Les investissements exceptionnels qu'il met en jeu, vont au-delà des disponibilités offertes par la croissance tendancielle de l'évolution des budgets du secteur. Il va en conséquence solliciter des contributions exceptionnelles tant du budget de l'Etat que d'autres ressources nationales et de nouvelles contri-

butions des bailleurs de fonds qui ont toujours accompagné le développement du secteur éducatif.

Un nouveau système renforcé de pilotage, de coordination, de suivi et d'évaluation, permettra de mesurer à chaque instant l'état d'avancement, les résultats et les performances de ce programme et d'introduire chemin faisant les correctifs nécessaires au début de chaque année de son exécution.

Pour conclure, le Maroc, tout en déployant les efforts matériels requis pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement, a renforcé l'aspect qualitatif essentiel à l'acquisition d'une conscience citoyenne et à la sensibilisation à l'égalité entre les sexes. Il a ainsi introduit dans les programmes scolaires, l'enseignement des droits de l'Homme, de la citoyenneté et la promotion du statut familial.

L'objectif ultime est de dispenser une éducation humaniste indispensable à l'édification d'une société ouverte, moderne, démocratique.

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1990	1994	2004	2007	2015
Cible 7 : D'ici à 2015, généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire	- Taux nets de scolarisation au préscolaire 4-5 ans (1991)					
	Ensemble	40,5	39,4	50,1	59,7	100
	Masculin	55,2	54,5	60,2	68,2	100
	Féminin	25,1	23,6	39,6	51,0	100
Cible 8 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	- Taux nets de scolarisation dans le primaire (6-11 ans) (1991)					
	Ensemble	52,4	60,2	87,0	93,5	100
	Masculin-urbain	77,5	84,2	91,2	95,0	100
	Féminin-urbain	71,7	79,8	89,8	92,1	100
	Masculin-rural	48,8	55,7	88,5	94,6	100
	Féminin-rural	22,5	30,1	78,5	87,7	100
	- Proportion d'écoliers commençant la 1ère année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la 5ème année			(2005)	(2006)	
	Ensemble			68,6	70,8	100
	Masculin			68,8	70,4	100
	Féminin			68,1	70,9	100
Cible 9 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales	- Taux nets de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans) (1991)					
	Ensemble	17,5	20,2	31,9	43,4	100
	Masculin-urbain	39,5	43,1	51,4	65,4	100
	Féminin-urbain	31,9	37,5	52,3	65,6	100
	Masculin-rural	3,4	4,6	14,3	21,2	100
	Féminin-rural	1,1	1,6	8,9	15,6	100
	- Proportion d'écoliers commençant la 1ère année d'étude dans l'enseignement collégial et achevant la 3ème année			(2005)	(2006)	
	Ensemble			79,7	78,6	100
	Masculin			75,8	74,9	100
	Féminin			84,2	82,9	100
Cible 10 : D'ici à 2015, éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus)	- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus (1982)					
	Ensemble	45,3	45	57	58,8	80,2
	Masculin	60,5	59	69,2	70,6	-
	Féminin	31,7	33	45,3	47,4	-
	Urbain	63,3	63	70,6	71,0	-
	Rural	28,2	25	39,5	41,9	-
	- Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15-24 ans (1982)					
	Ensemble	62,4	58	70,5	76,0	100
	Masculin	78,0	71	80,8	84,4	100
	Féminin	48,5	46	60,5	67,5	100

Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique	x		
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation	x		

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

OBJECTIF 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 11 : *Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.*

Cible 12 : *Réduire les disparités hommes-femmes en matière d'accès à l'emploi, en matière d'égalité de salaires et en matière d'accès aux ressources : biens, terre, crédits.*

Cible 13 : *Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans toutes les instances de prise de décision.*

Cible 14 : *Éliminer toutes les dispositions juridiques discriminatoires et réduire de moitié la violence à l'égard des femmes.*

De la pauvreté à l'éducation, de la santé de l'enfant à la santé maternelle, et de façon générale de l'économique au politique en passant par le culturel, l'OMD 3 participe de l'ensemble de ces secteurs. La promotion de l'égalité des sexes et l'accès des femmes à l'autonomie, supposent en effet des transformations sociales profondes, dans de nombreuses directions et dans de multiples secteurs, inscrites dans un moule culturel qui puise ses fondements dans la modernité.

1. SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES

L'évolution des indicateurs disponibles, relatifs aux cibles retenues, montre que la situation des femmes au Maroc a connu une amélioration nette à partir des années 1990. Le rôle des femmes, dans tous les espaces, est devenu plus visible et plus valorisé. Cette visibilité apparaît au niveau de l'éducation, de l'accès au marché de l'emploi et aux différentes ressources, dans le cadre des champs politique et religieux et enfin au niveau des sphères de décision. En réalité la situation de nos jours est tout à fait nouvelle et, sur bien des plans, radicalement différente des périodes précédentes, si ce n'est par les acquis quantifiables, du moins par l'état d'esprit concernant le rapport homme-femme et les perspectives qui s'annoncent.

a- Au niveau de l'éducation (cible 11)

Le système éducatif s'est rapproché de l'objectif de généralisation de la scolarisation au primaire puisque le taux correspondant a été évalué à 93,5 % en 2007.

L'enseignement supérieur connaît actuellement une quasi-parité entre les sexes, puisque les filles représentent 47% des effectifs et 52% des diplômés en 2007.

Mais malgré les progrès accomplis, les filles restent toutefois désavantagées. Ainsi le taux de scolarisation des filles rurales de 12-14 ans ne dépasse pas 43% en 2007, contre 75% comme moyenne nationale pour cette tranche d'âge tous milieux et sexes confondus.

Si le taux d'analphabétisme, en 2007, est estimé à 41,2 % pour la population âgée de 10 ans et plus avec 29,4% chez les hommes, il atteint par contre 52,6% chez les femmes. Par ailleurs, les taux d'analphabétisme par milieu sont de 29 % en milieu urbain, dont 38,5 % pour les femmes contre 19% pour les hommes. En milieu rural ce taux est plus alarmant encore étant de 58,1 %, soit 72,2% pour les femmes contre 43,5% pour les hommes.

Pour favoriser la scolarisation des filles en milieu rural et alphabétiser les femmes adultes, il reste un travail considérable à entreprendre sur le plan qualitatif et particulièrement concernant les rapports de genre : révision des manuels scolaires, lutte contre les stéréotypes, intégration de la dimension genre dans l'élaboration des rapports d'évaluation, diagnostics, plan d'action et stratégie... L'école constitue, en effet, un des hauts lieux de production et de reproduction des rapports sociaux. Elle est le lieu où la socialisation des filles et des garçons prend forme dans la différenciation des rôles et des identités. Elle est l'espace privilégié de rupture avec celles parmi les pratiques sociales anciennes qui se révèlent rétrogrades. L'instance culturelle est en effet un relais essentiel pour accélérer le développement économique par un travail de fond des mentalités qui permet de mobiliser les populations les plus larges dont les femmes. La mobilisation du capital humain doit emprunter obligatoirement cette voie.

b- Au niveau de l'espace économique (cible 12)

Compte tenu du fait que les activités domestiques des femmes demeurent invisibles du fait qu'elles relèvent du secteur non-marchand et donc non comptabilisé, le taux d'activité salariale des femmes par rapport à celui des hommes reste modeste : 27,9% en 2000, 28,3% en 2004 et 27,1 % en 2007. Le taux de participation des femmes à la population active au Maroc est l'un des cinq les plus

bas de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) ; il représente la moitié de la moyenne mondiale (57,8 %) et moins de la moitié de la moyenne des pays à revenu intermédiaire, de tranche inférieure (65,2 %).

Le taux d'emploi au Maroc est passé de 45,9% en 2005 à 46% en 2007. En milieu urbain, le taux d'emploi est évalué à 36,6% en 2005 contre 38% en 2007, soit 61,6% pour les hommes contre seulement 15,6% pour les femmes. Cependant, en milieu rural, durant la période 2005-2007, ces taux sont respectivement de 38% en 2005 et 37,1% en 2007 pour les femmes, et 79,7% et 78,6% pour les hommes. Par ailleurs, au niveau national, la ventilation du taux d'emploi selon le sexe, montre qu'il y a un accès inégal de la femme à l'activité économique. Le taux de féminisation de l'emploi au niveau national est de 27,6%.

Les différences liées au genre sont particulièrement marquées pour ce qui est du statut professionnel occupé. En 2007, le statut de salarié ne concerne que 20,7% des femmes actives occupées contre 79,3% pour les hommes actifs occupés. Par contre, le statut d'aide familial concerne 54,6% pour les femmes contre 45,4% seulement pour les hommes. Pour le travail indépendant, 13,8% pour les femmes contre 86,2% pour les hommes. Cet écart s'explique, non seulement par le poids des normes culturelles, par l'absence de formation et d'éducation, mais aussi et surtout par le fait que les femmes accèdent plus difficilement que les hommes au crédit, à la terre et aux biens de production de façon générale. Ainsi, 4,4% seulement d'entre elles, dans le milieu rural, sont exploitantes agricoles ; dans le milieu urbain 0,6 % sont chefs d'entreprises contre 2,7% pour les hommes. De ce fait, les femmes se retrouvent plus dans les petites activités informelles qui ne nécessitent pas un grand capital.

41% des femmes salariées gagnent le salaire minimum, contre 31% des hommes. Le secteur public offre des salaires égaux, les femmes occupent cependant moins de postes élevés. Les salaires moyens des femmes, quoique en évolution, demeurent nettement plus bas que ceux des hommes. En 2004, les salaires moyens des employées de la fonction publique représentaient 80 % de ceux des hommes, soit une hausse de 66 % par rapport à 1990.

En vue de faire face à cette situation et redresser l'inégalité qui en résulte, la croissance économique et la création d'emplois ainsi qu'une bonne gouvernance sont les éléments essentiels à moyen et long terme.

Dans le cadre des actions entreprises dans ce sens, le

développement des Activités Génératrices de Revenu (AGR) a donné de très bons résultats en matière de création d'emploi. D'une part, les AGR ont permis de déclencher un dynamisme et un processus de développement local. Elles ont été un moyen de stimulation et d'intégration de la population dans les projets de développement. Les acteurs associatifs, intervenant notamment dans les micro-crédits, ont fortement contribué à la concrétisation d'un grand nombre de projets à travers l'assistance technique, administrative et financière. En 2005, les efforts déployés pour la création d'opportunités d'accès à l'emploi et au revenu ont permis à 631.068 personnes, dont 65% de femmes, de bénéficier d'un financement de micro crédits de l'ordre de 1,5 milliard de dirhams.

Il est à signaler que dans le cadre de l'amélioration du système de financement pour assurer la démocratisation de l'accès au logement et aussi conformément à la nouvelle approche du gouvernement en matière de promotion de l'habitat social, des fonds ont été créés pour garantir les crédits accordés par les établissements de crédits pour le financement de logements sociaux par les bénéficiaires. Les personnes à revenus irréguliers en ont bénéficié dont une part importante de femmes.

Compte tenu des grands écarts en matière de taux d'activité et d'écart salarial, ...la cible 12 risque par conséquent de ne pas être atteinte d'ici à 2015 si l'intégration de la dimension genre n'est pas faite de façon systématique dans l'ensemble des programmes et stratégies de l'emploi avec la définition de mesures affirmatives spécifiques à chaque indicateur s'y rattachant.

c- Au niveau de l'espace public (Cible 13)

Quelle place revient aux femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans les instances de décision ? Quatre femmes ont accédé au pouvoir exécutif en 1993, en 2007 elles sont sept au gouvernement, soit 20,59% de l'ensemble des ministres. Les femmes sont aussi présentes au Parlement où elles représentent 10,5% du total. Une telle percée est importante et annonce une ère nouvelle car les femmes au Maroc, malgré leur forte présence à l'université, occupent très peu de fonctions de direction et de décision au niveau des instances étatiques. Elles sont toutefois désormais présentes dans des fonctions d'autorité jusque-là masculines à 100%. Leur entrée est remarquée aussi dans des postes de responsabilités appartenant au champ religieux. Une telle percée, en elle-même, est

chargée de sens dans la mesure où elle constitue un message fort face aux représentations traditionnelles et à la pratique culturelle dominante.

d- Au niveau de l'arsenal juridique (cible 14)

Les réformes législatives, entamées depuis 1990, ont touché le code de commerce (art.35), le Dahir des obligations et contrats (art.729), le code de procédure civile, le code du travail, le code pénal (Art 418) (adultère), le code de procédure pénale, l'état civil (2002),. Elles visent la suppression des dispositions discriminatoires et traduisent la volonté de lutter contre les violences à l'égard des femmes. Dans la même vision, s'inscrit la réforme du code de la famille en 2004 et le code de nationalité en 2006. L'entrée en vigueur de l'ensemble de ces réformes, a induit un changement en faveur des principes d'équité et d'égalité et une nette amélioration des indicateurs s'y rattachant notamment l'âge au mariage, le taux de divorce, le partage des biens, au cours de la période 2005-2007.

L'adhésion à la Convention d'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes est en cours. Il faut noter aussi qu'une démarche de mobilisation contre la violence envers les femmes est entreprise au niveau national en partenariat avec la société civile. Notons aussi la mise en place d'un système d'information en vue de centraliser l'information touchant à cet aspect en collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat concernés.

2. CONTRAINTES

Cinq axes sont concernés :

- L'action politique pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'équité et de l'égalité : budget sensible au genre,
- Développement d'une méthodologie unifiée de gender mainstreaming,
- la coordination des efforts pour créer la synergie et la complémentarité entre les interventions,
- La mise en place des moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette stratégie et le mécanisme institutionnel qui permettra de coordonner toutes les actions en faveur des femmes, d'en assurer le suivi, de procéder à l'évaluation et d'en rendre compte devant les différentes instances (Haute Instance pour la femme)
- L'activation du niveau socioculturel qui doit favoriser la diffusion de la culture de l'égalité et la lutte contre l'image stéréotypée de la femme marocaine, et ce, à tra-

vers les différents canaux de communication tant nationaux que locaux.

3. RECOMMANDATIONS

En vue de la réalisation des objectifs visant l'égalité des sexes, il est nécessaire que les différents intervenants mettent en place une stratégie qui intègre des indicateurs permettant d'améliorer les différentes cibles de l'objectif d'égalité d'ici à 2015.

Ces recommandations concernent :

- 1- l'élaboration d'une stratégie intégrant des indicateurs à atteindre chaque année pour améliorer les cibles de l'OMD 3 ;
- 2- le renforcement de la mise en œuvre des dispositions de la stratégie nationale de l'équité et de l'égalité entre les sexes ;
- 3- la systématisation de l'analyse genre et de l'intégration de la dimension genre dans les fonctions, mandats des plans d'actions sectoriels ;
- 4- la territorialisation de la dimension genre au niveau des plans de développement locaux ;
- 5- le renforcement du processus de gendérisation du budget national et des budgets locaux ;
- 6- le développement d'un mécanisme et d'un système de suivi/évaluation en matière de genre et dans la production des statistiques, enquêtes, études, rapports de suivi/évaluation...

On peut envisager dans une perspective proche :

- d'introduire dans la Constitution l'égalité en matière de droits civils, à l'instar de l'égalité en matière de droits politiques,
- d'entreprendre l'harmonisation de l'arsenal juridique marocain avec les instruments internationaux et notamment la CEDAW. en consacrer la prééminence des normes internationales sur les normes nationales,
- Renforcer la participation politique des femmes aux élections communales de 2009,
- Recourir aux discriminations positives pour corriger les écarts hommes/femmes au niveau de la représentativité des femmes dans toutes les instances dirigeantes,
- Mettre en œuvre la charte relative aux médias à travers des programmes rehaussant l'image des femmes pour agir sur les mentalités et les résistances et atteindre toutes les couches de la population.

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1990	2007	2015
Cible 11. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	- Rapport filles/garçons dans l'enseignement :	(1990-91)		
	Primaire	66	87	
	Collège	69	81	
	Lycée	66	94	
	Supérieur	56	84	
Cible 12. Eliminer les disparités hommes-femmes en matière d'accès aux différents emplois.	- Taux de féminisation de la population active occupée selon les différentes branches d'activité :	(2000)		
	* Agriculture, forêt et pêche	36,2	39,1	
	* Industrie (y compris artisanat)	37,6	31,7	
	* BTP	0,7	0,8	
	* Commerce	7,6	9,0	
	* Transport, entrepôt et communication	4,4	7,4	
	* Réparation	0,1	0,6	
	* Administration générale	18,5	18,7	
	* Service fournis à la collectivité	34,5	38,6	
	* Autres services	32,1	28,9	
	- Taux de féminisation de la population active occupée selon le statut socio- professionnel :			
	* Salariés	22,1	20,7	
	* Indépendant	14,3	13,8	
	* Employeurs	6,6	6,8	
	* Aide familiale	48,7	54,6	
* Apprenti	14,9	10,8		
* Associé ou membre de coopérative	7,5	10,3		
* Autres statut	33,7	40,8		
* Non déclaré	-	-		
- Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole (urbain)	(2000) 75,4	83,5		
- Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole (rural)	(2000) 28,0	44,8		
- Proportion des femmes parmi les chômeurs	(2000) 25,7	27,3		

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1990	2007	2015
Cible 13. Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaire	- Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement	(1997) 0,7	10,5	
	- Proportion de femmes parmi les Ministres	5,1	20,6	
	- Proportion des femmes dans la magistrature	19	19,4	
	- Proportion de femmes cadres supérieurs et membres des professions libérales	25,3	(2002) 25,7	
	- Proportion de femmes parmi les directeurs dans l'administration publique	9,8	(2004) 11,1	
Cible 14. Réduire de moitié la violence à l'égard des femmes.	- Nombre d'affaires où la femme est partie plaignante dans les tribunaux de Casablanca		(1999) 5368	
	- % d'hommes accusés dans ces affaires		(1999) 78	

Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique		x	
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation			x

Aperçu de la situation

L'OMD sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Les cibles 11, 13 et 14			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
La cible 12			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

OBJECTIF 4

Cible 15 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

1. SITUATION ACTUELLE

Au Maroc, le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans reste relativement élevé malgré une baisse importante de 76‰ en 1992 à 47‰ en 2004. Pour atteindre la cible 15, ce taux devrait passer à 28‰. L'analyse par cycle de vie montre que la baisse de la mortalité a été plus marquée pour la période de vie de 1 à 5 ans, alors qu'elle a peu évolué pour la période néonatale et post-néonatale.

Ce constat s'explique par l'apport de certains programmes spécifiques de santé de l'enfant dont l'impact a été plus marqué dans la période juvénile et un peu moins pour la période néonatale et post-néonatale.

Le milieu de résidence rural apparaît clairement comme un facteur de surmortalité des enfants de moins de 5 ans pour toutes les tranches d'âge considérées et quel que soit le sexe de l'enfant. Cette réalité globale est corroborée par le niveau d'instruction des mères et le niveau de pauvreté.

2. PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF

Si des progrès importants ont été enregistrés durant la période 1979-80 et 1997, avec une diminution de l'ordre de deux tiers de la mortalité infanto-juvénile, et une baisse très marquée de l'ordre de 8,9 % par an entre 1987 et 1998, la tendance générale est à la stagnation comme l'a révélée l'enquête de 2003-04. Par ailleurs, cette baisse a été plus importante pour la période juvénile que post-néonatale.

Les résultats enregistrés sont le fruit des efforts déployés en faveur de la petite enfance à travers les programmes de santé de l'enfant dont certains sont à visée préventive et d'autres à visée curative et promotionnelle.

C'est le cas du PNI qui a permis d'éliminer le tétanos néonatal comme l'une des causes de mortalité néona-

le et de réduire la mortalité liée à la rougeole et à la coqueluche. Le PLMD a lui aussi réduit d'une manière notable les décès liés aux maladies diarrhéiques.

D'autres interventions ont contribué à la baisse de la mortalité, telles que la promotion de l'allaitement maternel, la lutte contre la malnutrition et les troubles dus aux carences en micronutriments (vitamine D et iode puis plus récemment vitamine A et fer).

En vue de promouvoir un développement harmonieux de l'enfant et accélérer la cadence de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, le Ministère de la Santé a adopté la stratégie de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) comme alternative aux programmes verticaux.

3. CONTRAINTES

Les causes de mortalité avant l'âge de 5 ans ont des déterminants de base qui ne relèvent pas du seul système de santé, mais sont de nature socio-économique, démographique et culturelle. Cependant, il faut signaler que dans un tiers des cas, les insuffisances du système de santé ont été directement incriminées (accessibilité physique et financière aux soins et qualité des services).

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la verticalité des programmes spécifiques adoptés jusqu'à la fin des années 90 et la lenteur de la généralisation de la stratégie PCIME sont responsables d'une qualité insuffisante de la prise en charge des enfants malades. Ceci pourrait expliquer la lenteur de la baisse de la mortalité pour la période post-néonatale comme en témoigne la résistance à la baisse de la mortalité liée aux infections respiratoires aiguës (IRA) pour lesquels il est connu que la prévention primaire contribue peu à leur contrôle. Par ailleurs, les programmes de santé maternelle et infantile n'ont pas accordé au nouveau-né tout l'intérêt qu'il mérite.

A souligner que la pauvreté, l'analphabétisme et les mauvaises conditions d'hygiène dans l'environnement de vie, figurent également parmi les contraintes fortes qui ont été relevées.

4. STRATÉGIES À RENFORCER

Considérant ce niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, le Maroc devra envisager d'importants investissements pour atteindre l'objectif à l'horizon 2015. Dans cette perspective, le Gouvernement du Maroc a élaboré un Plan d'Action National de l'Enfance conformément à la déclaration « Un Monde digne de ses enfants » pour la période 2006-2015, dont la santé est l'une des principales composantes. Pour atteindre le but escompté, le Ministère de la Santé a retenu la réduction de la mortalité infantile dans le plan d'action mis en place pour la période 2008-2012. Dans ce cadre il est prévu de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Généraliser la PCIME avec introduction de la composante « Enfant sain » et de la première semaine de la vie en vue d'améliorer la qualité des soins délivrés aux enfants ;
- Consolider et renforcer le Programme d'immunisation notamment avec l'introduction de nouveaux antigènes ; intensifier aussi la lutte contre les carences nutritionnelles ;
- Renforcer la composante périnatale du programme « maternité sans risques » avec l'instauration d'unités régionales de néonatalogie ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines et normaliser les soins pour l'enfant aussi bien en ambulatoire qu'en milieu hospitalier notamment pour le nouveau-né ;
- Elargir la couverture sanitaire en milieu rural et améliorer la continuité des soins avec institutionnalisation d'un système de référence et de contre référence ;
- Mettre en œuvre le Régime d'Assurance Médicale aux Économiquement Démunis (RAMED), après l'entrée en vigueur, en Septembre 2005, de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ;
- Améliorer la gouvernance du système de santé à tous les niveaux ;
- Mettre en œuvre des programmes visant à réduire la pauvreté.

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs		1982 1991	1994 2003	2015
Cible 15. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	Ensemble Garçons Filles Urbain Rural	76 (*) 88 80 59 98	47(**) 59 48 38 69	19 22 20 15 25
	Taux de mortalité infantile (‰)	Ensemble Garçons Filles Urbain Rural	57(*) 69 57 52 69	40(**) 51 37 33 55	14 17 14 13 17
	Taux de mortalité néonatale (‰)	Ensemble Garçons Filles Urbain Rural	31(*) 39 29 30 36	27(**) 33 23 24 33	7 10 7 7 9
	Taux de mortalité juvénile (‰)	Ensemble Garçons Filles Urbain Rural	20(*) 20 24 7 31	7(**) 8 11 5 15	4 4 6 2 7
	Proportion des enfants ayant fait toutes les vaccinations (%)	Ensemble Garçons Filles	(1992) 75,7 75,5 76,0	(2003-2004) 89,1 86,8 91,2	95,0 95,0 95,0
	Taux de glissement entre la 1ère et la 3ème prise (DTCoq et Polio) (%)	Ensemble Garçons Filles	(1992) 12,4 12,9 11,9	(2003-2004) 2,7 2,5 2,8	< 4
	Proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole (%)	Ensemble Garçons Filles	(1992) 79,8 79,7 79,9	(2003-2004) 90,4 88,2 91,2	95,0 95,0 95,0
	Taux d'allaitement maternel exclusif à 6 mois (%)	Ensemble	(1992) 51	(2003-2004) 32	

(*) 1987 - 1991

(**) 1999 - 2003

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Cible 16 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

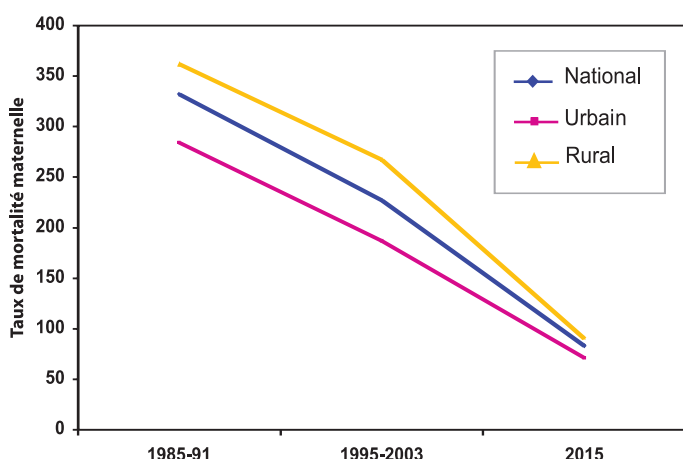
Cible 17 : Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe par les femmes et les hommes.

1. SITUATION ACTUELLE

Selon les deux enquêtes nationales EDS 1992 et PAP-FAM 2003 réalisées en 1992 et 2003, le taux de mortalité maternelle est réduit à 227 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période 1995-2003 alors qu'il était à 332 pour 100 000 naissances vivantes au cours de la période 1985-91. En milieu urbain, ce taux est passé de 284 à 187 et en milieu rural de 362 à 267 pour la même période. Malgré cette tendance à la baisse de la mortalité maternelle, ces chiffres demeurent relativement élevés, et représentent, par conséquent, un véritable défi à relever au cours des prochaines années.

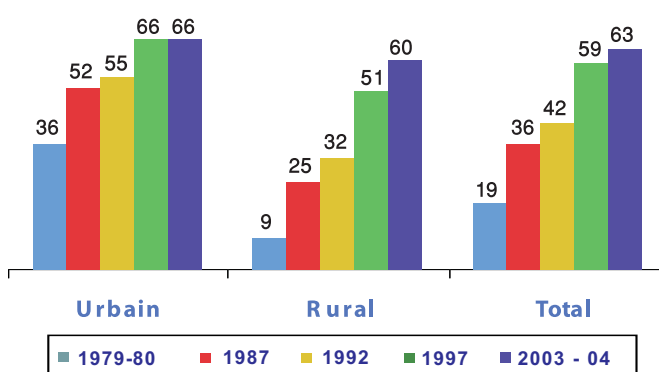
Selon la même enquête réalisée en 2003-04 sur la Population et la Santé Familiale (EPSF), l'Indice Synthétique de Fécondité a connu une diminution notable entre 1990 et 2004, passant de 4 enfants par femme à 2,5 au niveau national. En milieu urbain, il est de (2,1 enfants) et en milieu rural est de (3 enfants).

Evolution du taux de mortalité maternelle entre 1985-1991 et 1995-2003



En matière de la planification familiale, la moyenne d'utilisation des contraceptifs par les femmes mariées (15 à 49 ans) a sensiblement augmenté, elle est passée de 42% en 1990 à 63 % en 2004. Le graphique ci-dessous met la lumière cette évolution positive :

Évolution de la prévalence contraceptive à travers cinq enquêtes chez les Femmes mariées en âge de procréer (15-49 ans)



En plus de la réduction importante de l'indice synthétique de Fécondité et de l'augmentation significative de l'utilisation des moyens contraceptifs, d'autres progrès ont été réalisés pour réduire la mortalité maternelle. Il s'agit notamment :

- de la couverture importante par les consultations prénuptiales et prénatales ;
- des accouchements en milieu surveillé et du suivi postnatal ;
- du taux de césarienne.

En effet la même enquête de 2003-04 a fait ressortir les résultats suivants :

- 68% des femmes enceintes ont eu recours à une consultation prénatale (85 % en milieu urbain et 48 % en milieu rural). Ce niveau n'est que de 56% pour les femmes analphabètes alors qu'il est de 94% pour les femmes ayant atteint le niveau d'éducation secondaire ou plus ;
- Le pourcentage des accouchements assistés est passé de 31% en 1987-91 à 63% en 1999-2003. Ce

pourcentage est de 49% pour les femmes analphabètes et de 94% pour les femmes ayant un niveau d'études secondaires ou plus ;

- Le taux de consultations post-natales est de 65% (87 % urbain et 42% rural) ;
- Le taux de césarienne est de 5,4% (9,1 en milieu urbain contre 1,6 en milieu rural).

Il y a lieu de souligner que les causes du faible recours aux services de santé sont liées aux problèmes d'accessibilité, à l'analphabétisme et aux problèmes socio-culturels et économiques.

2. CONTRAINTES

Liées au système de santé :

- Insuffisance en personnel (quantité, qualité, disparité par milieu) ;
- Qualité de prise en charge des soins obstétricaux d'urgence ;
- Sous-utilisation des maternités rurales ;
- IEC insuffisante : Population, personnel, autres secteurs ;
- Insuffisance de budget pour le programme.

Extra santé :

- Conditions socio-économiques et géographiques,
- Analphabétisme, enclavement, etc...
- Participation communautaire très insuffisante.

3. AXES STRATÉGIQUES

L'élaboration du plan d'action national de réduction de la mortalité maternelle et néonatale, tout en s'inscrivant dans la feuille de route des Objectifs de Développement du Millénaire, a vu huit axes stratégiques arrêtés par le Ministère de la Santé, à savoir :

Axe 1 : Renforcement des ressources humaines et optimisation de leur gestion.

Axe 2 : Elargissement de l'accès aux services de la mère et de l'enfant.

Axe 3 : Mise à niveau du plateau technique.

Axe 4 : Optimisation de l'organisation des services de santé.

Axe 5 : Implication de tous les acteurs concernés.

Axe 6 : Repositionnement de la Stratégie IEC.

Axe 7 : Implication des professionnels de santé du secteur privé.

Axe 8 : Renforcement de la Recherche Opérationnelle.

En 2008, le gouvernement s'est fixé pour défi d'atteindre un objectif de 50 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2012 et de mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre cet objectif en focalisant les efforts sur les 3 axes suivants :

- Amélioration de l'accès aux soins
- Amélioration de la qualité des soins
- Amélioration de la gouvernance

Dans ce cadre, plusieurs actions sont prévues dont les principales sont les suivantes :

- Consolider et renforcer le programme "maternité sans risques" et celui de la « planification familiale» ;
- Continuer à améliorer la composante néonatale et les dimensions sociologiques et, surtout, obstétricales au niveau du programme "maternité sans risques" ;
- Mettre à niveau l'infrastructure et le plateau technique, la dotation en médicaments essentiels des structures offrant les soins de santé de la mère et du nouveau-né et le développement des moyens de transport ;
- Continuer le renforcement du personnel en nombre et en qualité (obstétriciens, réanimateurs, pédiatres, sages-femmes, infirmiers, anesthésistes) ;
- Poursuivre la sensibilisation de la communauté sur les risques liés à la grossesse et à l'accouchement ;
- Développer l'intersectorialité et le partenariat auprès des universités, des départements ministériels, du secteur privé, des communautés, des ONG et des organisations internationales.

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	Milieu	1987-1991	1999-2003	2007*	2015
Cible 16. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	Ensemble Urbain Rural	(1985-1991) 332 284 362	(1995-2003) 227 187 267		50 40 60
	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale (%)	Ensemble Urbain Rural	33 61 18	68 85 48		80 95 60
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié (%)	Ensemble Urbain Rural	31 64 14	63 85 40	59,4	80 95 60
	Taux de césarienne(%)			5,4	5,7	8,9
	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation post-natale (%)	Ensemble Urbain Rural		65 87 42		80 95 60
Cible 17. Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe par les femmes et les hommes	Part des accouchements espacés entre 7 et 17 mois (%)	Ensemble Urbain Rural	10,4 10,3 10,5	7,2 5,6 8,6		
	Taux d'utilisation de la contraception		(1992)	(2003-2004)		65 65 65
	Besoins non satisfaits de planification familiale (%)			(2003-2004) 10		

2007* = Les données de 2007 n'incluent pas le secteur privé

Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données		x	
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	x		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement		Potentiellement	Invraisemblablement
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

OBJECTIF 6

Combattre le VIH-SIDA, le paludisme et d'autres maladies

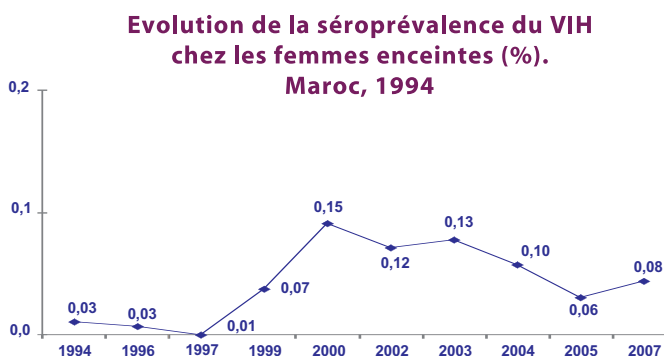
Cible 18 : D'ici 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance.

Cible 19 : D'ici 2015, avoir éliminé le paludisme en 2006.

Cible 20 : Avoir maîtrisé la tuberculose et commencer à inverser la tendance actuelle.

1. SITUATION ACTUELLE

VIH/sida : La prévalence du VIH reste à un niveau très faible au Maroc, comme l'attestent les résultats de la surveillance sentinelle conduite annuellement auprès des femmes enceintes dans les différents sites du pays. Celle-ci qui était de 0,08% en 2007, marque une quasi-stabilité depuis l'année 2000.

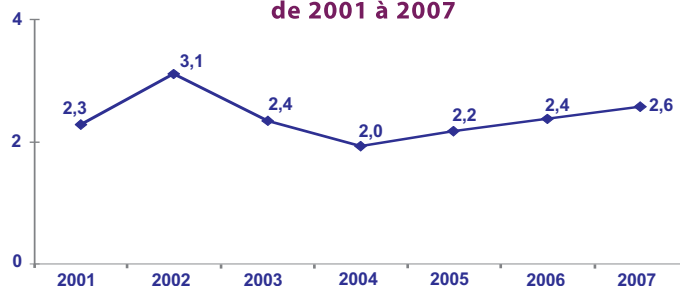


Depuis l'intégration des populations les plus exposées au risque d'infection dans le système de surveillance sentinelle, des prévalences plus élevées ont été détectées chez les professionnelles du sexe (2,5% en 2007) et chez les prisonniers de sexe masculin (0,6%). Ceci plaide en faveur d'une concentration de l'épidémie au sein des groupes les plus exposés.

En 1986, le premier cas de sida été notifié au Maroc. A la fin de 2007, le nombre cumulé de malades du sida a atteint 2548. L'incidence du sida a marqué une augmentation régulière depuis 1993, particulièrement au niveau de certaines régions du pays. 67% des cas ont été enregistrés entre 2001 et 2007, contre 33% entre 1986 et 2000.

Le mode de transmission hétérosexuel largement prédominant a augmenté pour atteindre 83% au cours de la période 2001-2007 contre 24% entre 1986 et 1990. Si

Evolution de la séroprévalence du VIH chez les professionnelles de sexe de 2001 à 2007



les femmes ne représentaient que 19 % des cas de sida au cours de la période 1986-1990, leur part est passée à 47% entre 2003 et 2007. Ceci témoigne d'une féminisation du sida à l'instar de ce qui se passe dans le monde

Une transformation génotypique des souches virales a été notée ces dernières années. Une étude génotypique menée entre 2001 et 2005, a montré une émergence notable des sous-types non-B qui représentent 34% des sous-types viraux du VIH-1 circulants.

L'incidence des IST reste élevée. Elles figurent parmi les principales causes de consultation au niveau des établissements de Soins de Santé de Base (SSB), particulièrement chez la femme. Une étude réalisée en 2005 a montré des risques importants de transmission du VIH liés à la consommation de drogues injectables (partage des seringues, multi partenariat sans protection). Selon les dernières estimations, le nombre de personnes vivant avec le VIH est passé de 14 500 en 2003 à 22 300 en fin 2007.

Tuberculose : La tuberculose demeure un problème de santé publique au Maroc. 26 099 nouveaux cas en 2006 y ont été dénombrés, soit une incidence cumulée de 85 pour 100 000 habitants par an. Au Maroc, la tuberculose est une maladie de l'adulte jeune : 70 % des cas ont entre 15 et 45 ans. 57 % des cas concernent des hommes. Cette maladie observe des pics de fréquence dans les zones les plus urbaines et les plus peuplées. Malgré la persistance de la maladie, l'incidence de la tuberculose pulmonaire à microscopie positive TPM+ suggère la diminution de la transmission du Bacille de Koch dans la population depuis 1996 (année de pic maximal). Le Maroc a

atteint l'objectif tracé et la cible 20, à savoir dépister plus de 80 % des cas de TPM+ et guérir plus de 85 % des cas par la stratégie DOTS (traitement de brève durée sous surveillance directe).

Paludisme : Depuis le lancement du programme de lutte antipaludique en 1965, le nombre de cas est passé de 30.893 à 64 cas en 1978. Cette période a également connu l'élimination de l'espèce plasmodium falciparum, dont le dernier cas remonte à 1973. Toutefois, la situation épidémiologique du paludisme autochtone à plasmodium vivax n'a été maîtrisée que vers la fin des années quatre vingt dix. Afin d'appuyer cette tendance, une stratégie d'élimination (SEPA) a été adoptée en 1999. Cette stratégie a permis de neutraliser le dernier foyer de transmission en 2002 et le dernier cas de paludisme autochtone a été dépisté en 2004. Depuis cette date, aucun foyer actif ni cas autochtone n'ont été enregistrés au Maroc.

2. PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF

Pour atteindre cet objectif, le Maroc a enregistré des progrès importants. S'agissant de la lutte contre le SIDA, le Maroc figure parmi les pays qui ont réussi à généraliser l'accès à la gratuité de la trithérapie pour tous les patients atteints du SIDA. Il a aussi consolidé les efforts de prévention, notamment en matière des actions de sensibilisation sur les dangers de cette maladie mortelle via l'organisation des campagnes de sensibilisation sociale et de développement d'une coopération éloquent avec le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme. De même, pour maîtriser et renverser la tendance de la situation de la tuberculose, le Maroc continue à conjuguer ces efforts dans le cadre du programme national de lutte contre la tuberculose qui ont été primés en 2004 par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'élimination du paludisme autochtone a été consolidée et confirmée durant la période 2005-2007. Actuellement, les activités de surveillance se poursuivent dans le cadre de la phase de maintien de l'élimination de la maladie en vue de renforcer la vigilance et de prévenir le risque de la réémergence du paludisme dans notre pays. Pour accélérer la réalisation de cet objectif, notre pays a adopté l'approche OMS «Gestion Intégrée de la Lutte antivectorielle » (GILAV) qui est basée sur une collaboration intersectorielle active.

Parallèlement à cet effort, le contrôle du paludisme importé de l'étranger, par la prévention et la prise en charge précoce des malades, constitue un axe stratégique important de cette phase de maintien. La décentralisation de l'activité de conseil aux voyageurs va contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie précitée.

3. CONTRAINTES

Parmi les contraintes et les difficultés identifiées dans la lutte que mène le Maroc contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, on peut citer notamment :

VIH/sida

- Les tabous et la stigmatisation
- La décentralisation
- L'intégration à des programmes de développement
- L'insuffisance de ressources humaines.

Tuberculose

- La pauvreté et l'analphabétisme sont deux facteurs qui favorisent l'éclosion et la dissémination de la tuberculose ;
- Les moyens de supervision et d'évaluation sur le terrain de la maladie sont insuffisants ;
- Le personnel qualifié pour le diagnostic microscopique de la tuberculose est en nombre insuffisant ;
- Le personnel de santé est stigmatisé ;
- Les stratégies de mobilisation sociale sont faibles.

Paludisme

Parmi les contraintes et les difficultés identifiées dans la lutte que mène le Maroc contre le paludisme, on peut citer notamment :

- La difficulté de la couverture sanitaire dans les zones d'accès difficile ;
- L'insuffisance de la participation communautaire en matière de lutte antipaludique ;
- L'insuffisance de la collaboration intersectorielle pour la réalisation d'actions efficaces de lutte contre cette maladie.

4. STRATÉGIES À RENFORCER

La lutte et la vigilance contre le sida sont très actives au Maroc grâce aux actions combinées du Ministère de la Santé et de ses partenaires nationaux : des

départements gouvernementaux et de la société civile ; et internationaux : le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les agences des Nations Unies et les organismes de coopération bilatérale.

De même, le Plan Stratégique National (PSN) de lutte contre le sida, 2007-2011 a pour objectif stratégique d'assurer un accès universel à des services de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui de qualité en matière de VIH. Pour atteindre cet objectif, le PSN a défini 4 objectifs spécifiques qui ciblent la prévention à l'attention des populations clés les plus exposées au risque d'infection, la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH et la mise en place d'un dispositif d'appui psychosocial, le tout accompagné de mesures et d'actions destinées à assurer un environnement social favorable et une gestion efficace et efficiente. Dans sa lutte contre la tuberculose, le ministère de la santé continuera ces efforts dans le cadre du programme national de lutte contre la tuberculose. Dans le but de maintenir l'élimination du paludisme autochtone dans notre pays et de satis-

faire les conditions pour l'octroi de la certification de cette élimination par l'OMS, il y a lieu de renforcer les axes suivants :

- Renforcer les activités de surveillance dans les zones à risque ;
- Promouvoir la collaboration intersectorielle dans le cadre de la GILAV ;
- Décentraliser l'activité du conseil aux voyageurs à destination des pays endémiques, pour prévenir l'importation du paludisme de l'étranger ;
- Doter le programme de lutte en ressources humaines et financières suffisantes afin de maintenir la vigilance ;
- Assurer une mise à niveau des compétences et des structures du programme en vue d'obtenir la certification par l'OMS de l'élimination du paludisme autochtone.

En plus de ces actions, des programmes de lutte contre la pauvreté et l'habitat insalubre jouent un rôle prépondérant pour contrecarrer ces maladies.

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Cible 18. D'ici 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance	1. Séroprévalence au VIH pour les femmes enceintes (%)	-	(1994) 0,03	(1999) 0,07	0,06		
	2. Taux d'utilisation de la contraception chez les femmes mariées âgées de 15-49 ans (%)	(1992) 42	(1997) 58	-	(2003-04) 63		65
	3. Part de l'utilisation du préservatif dans la contraception (%)	(1992) 2	(1997) 3	-	(2003-04) 3		
Cible 19. D'ici 2015, avoir éliminé le paludisme en 2006	Taux d'incidence du paludisme autochtone (pour 100 000 habitants)	Homme	7,0	1,2	0,02	(2006) 0	0
		Femme	5,0	1,4	0,02	0	0
Ensemble		6,2	1,3	0,02	0	0	
	Incidence du paludisme importé de l'étranger (nombre de nouveaux cas)	(1992) 54	33	56	(2006) 83	-	-
Cible 20. Avoir maîtrisé la tuberculose et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	113	(1996) 118	106	(2006) 85	72	50

Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	SIDA PAL TUB		
Qualité de l'information récente	PAL TUB	SIDA	
Capacité à suivre l'information statistique	SIDA PAL TUB		
Capacités à l'analyse statistique	SIDA PAL TUB		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	SIDA PAL TUB		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	PAL TUB	SIDA	

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

OBJECTIF 7

Assurer un environnement durable

Cible 21 : *Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance actuelle liée à la déperdition des ressources environnementales.*

Cible 22 : *Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement.*

Cible 23 : *Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les proportions de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement.*

Cible 24 : *Réussir, d'ici 2020, à éliminer, en milieu urbain, toutes les formes d'habitats, qui ne répondent pas aux critères de sécurité.*

1. SITUATION ACTUELLE

Les ressources naturelles sont devenues de plus en plus fragiles et subissent des pressions continues suite au développement socio-économique et à la croissance de la population. Cette situation s'est traduite au Maroc par un coût économique de dégradation de l'environnement d'environ 13 milliards de dirhams en l'an 2003, soit environ 3,7 % du PIB.

A cet égard, d'importants efforts ont été déployés par le Gouvernement pour la mise en œuvre d'une stratégie basée sur les principes du développement durable. Un Plan d'Action National pour l'Environnement "PANE" a été élaboré entre 1997 et 2001, dans le cadre d'un processus de concertation et de participation. Ce processus a permis la mobilisation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs nationaux concernés, à la nécessité d'intégrer les préoccupations environnementales dans les plans de développement sectoriels. Parallèlement une campagne de communication accompagne cette opération. Le plan en question comporte sept programmes thématiques. Le financement nécessaire pour sa mise en œuvre a été estimé à environ 2,2 Milliards de dirhams.

Découlant du PANE ou complémentaires de celui-ci, d'autres programmes sectoriels, en matière de préservation de l'environnement, ont été adoptés ou sont en voie de l'être.

• Forêts :

La production forestière couvre 30% des besoins du pays en bois d'œuvre et d'industrie, et participe à hauteur de 30% au bilan énergétique national, en tenant compte des prélèvements directs par la population. La forêt participe pour 17% aux besoins alimentaires du cheptel marocain.

Conscients de l'importance des écosystèmes forestiers, les Eaux et Forêts ont inscrit la protection des forêts parmi les priorités des actions de développement. La déclaration du gouvernement fait du reboisement une action prioritaire de reconstitution et de mise en valeur des ressources forestières, à travers la programmation de 500.000 ha sur une durée de dix ans.

Les superficies annuelles reboisées ont connu un accroissement significatif durant les deux dernières décennies, passant de 10.000 Ha par an au début des années 80 à plus de 33.000 Ha par an à la fin de 2006. La superficie résiduelle couvre actuellement 593.000 ha. Le rythme actuel de reboisement demeure insuffisant pour inverser la tendance à la dégradation observée et encore moins pour répondre aux besoins du pays en produits ligneux.

En plus de l'intérêt écologique et environnemental du reboisement, lié à la stabilisation des sols et la conservation des eaux, cette opération permet également la création de l'activité économique qui génère des emplois et donc des revenus pour la population rurale riveraine. Ceci est de nature à améliorer le niveau de vie des populations et à réduire la pression sur le domaine forestier. Le nombre de journées de travail directement créées par cette activité est de l'ordre de 3 millions par an, soit l'équivalent de 15.000 emplois permanents.

• Sols :

Le sol est une ressource naturelle limitée, dont la genèse demande des centaines voir des milliers

d'années. Cette ressource est à la base d'activités socio-économiques (agriculture, pastoralisme..), et assure en même temps des fonctions écologiques de premier ordre dont le maintien de la végétation, le drainage et l'infiltration de l'eau entre autres. La dégradation des sols entraîne aussi la diminution des rendements agricoles ayant un impact sur la sécurité alimentaire, et l'envasement des barrages qui compromet la gestion des ressources en eau.

Selon le programme national d'aménagement des bassins versants, l'érosion touche, avec des intensités diverses, une grande partie du territoire national. Sur une superficie de 20 millions d'ha de bassins versants, 1,5 Million d'ha exigent une intervention urgente. L'érosion hydrique engendre une perte annuelle de sol dépassant 4000 t/km² dans les régions du Rif et l'envasement des barrages évalué à 75 millions de m³/an, soit l'équivalent du volume d'eau nécessaire à l'irrigation de 10.000 ha.

La désertification et son corollaire la sécheresse ne sont pas des phénomènes nouveaux. Mais la désertification s'est cependant étendue en raison de la croissance démographique et de la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles pour la satisfaction de ses besoins. On estime que 92% du territoire national est menacé de désertification.

Conscients des problèmes relatifs au sol, le Maroc a mené différentes actions dans ce sens. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre l'érosion, les travaux de conservation de sols ont porté sur 440.000 hectares.

En matière de lutte contre l'ensablement, les réalisations ont concerné, durant la période 2002-2006, la fixation de 1.650 ha au niveau de 16 provinces, ce qui porte la superficie totale de dunes fixées à 33.350 ha, permettant la protection des principales villes côtières (Agadir, Essaouira, Kénitra, El Jadida, Laayoune,...), de 33 villages dans les zones Sud et de 8.500 ha de palmeraies.

Récemment, le Maroc a initié une nouvelle génération de programmes, basée sur une vision globale et intégrée, tenant compte des préoccupations socio-économiques des populations locales défavorisées, ainsi que sur une approche participative de la protection des sols et de l'aménagement des bassins versants. Le Plan d'Action National de lutte contre la Désertification

(PAN) et le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants entrent dans cette catégorie.

Parallèlement et, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Aménagement des Bassins versants adopté en 1996, les travaux d'aménagement anti-érosifs se poursuivent au niveau de 14 bassins versants parmi les 22 identifiés comme prioritaires. Le volume traité depuis le début des années 70 en matière de corrections de ravins a atteint 469.054 m³ en 2007.

Les impacts qui découlent de ces réalisations sont perceptibles à moyen et long terme, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental. Ils concernent :

- la protection et la conservation des sols et l'amélioration du bilan hydrique des sols ;
- la diminution de l'érosion et la réduction de l'envasement des retenues des barrages ;
- l'atténuation des crues et la prévention contre les inondations des agglomérations urbaines et rurales ;
- la contribution à la lutte contre la pauvreté en milieu rural par l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations.

• **Biodiversité :**

Avec plus de 24.500 espèces, la faune marocaine est une des plus diversifiées du bassin méditerranéen, occupant des habitats tout aussi diversifiés et contrastés. Le nombre d'espèces menacées de cette faune est estimé à 610 taxa. La flore, quant à elle, comporte approximativement 8000 espèces inventoriées. Particulièrement riches en formes endémiques, la flore marocaine compte quelques 930 espèces (ou sous-espèces) endémiques, dont le plus grand nombre se trouve en zones de montagnes. Les espèces et sous-espèces menacées de la flore terrestre sont estimées à 1641 taxa et sous-espèces, dont les plus abondantes se rencontrent dans les zones de montagnes ainsi que dans les zones de plaines et de plateaux atlantiques. Parmi les espèces menacées on peut citer, à titre d'exemple, l'arganier.

Pour préserver la biodiversité au Maroc, 10 parcs nationaux ont été créés, répartis sur une superficie de plus de 770.000 ha ainsi que quelques réserves de biosphère (arganier, intercontinentale de la Méditerranée,...)

Le Plan Directeur des Aires Protégées (MCEF, 1994) a permis de créer un réseau de Sites d'Intérêt

Biologique et Ecologique (SIBE) dans toutes les régions du Maroc. L'évaluation de ces sites est basée sur deux critères essentiels: la représentativité du site et l'évolution de l'écosystème. Plus de 154 SIBE ont été ainsi identifiés à travers le pays, répartis sur une superficie de 2,5 millions d'ha.

• Pollution de l'air

Le Maroc, à l'instar des pays en voie de développement, connaît un problème alarmant de dégradation de la qualité de l'air dans les grandes villes, et en particulier celles qui se caractérisent par une forte concentration humaine et des activités économiques.

Les émissions globales des Gaz à Effet de Serre (GES) y sont évaluées à environ 48 et 57 millions de tonnes E-CO₂ pour les années 1994 et 1999 respectivement. Le taux annuel moyen de croissance des GES au Maroc au cours de cette période (1994-1999) est évalué à 3,4%. Le module de l'énergie, avec 31 millions de tonnes E-CO₂ inventoriés en 1999, reste la principale source de ces émissions. Sa part est en faible progression dans la mesure où elle a évolué de 56% en 1994 à 57,5% en 1999. L'Agriculture constitue, avec des émissions évaluées à 12 et 14 millions de tonnes E-CO₂ en 1994 et 1999, la deuxième source d'émissions des GES. Les émissions nettes du module Forêt sont évaluées à 3,8 millions de tonnes E-CO₂ en 1999.

Les émissions de CO₂ provenant des processus industriels ont été évaluées à 3,16 et 3,6 millions de tonnes respectivement pour les années 1994 et 1999, soit un taux moyen annuel de croissance de 2,6%. Le module Déchets est responsable de moins de 5% des émissions globales.

La quantité totale des émissions des GES est estimée à 75 et 111 millions de tonnes E-CO₂ respectivement aux horizons 2010 et 2020, la part de l'énergie dans ces émissions serait de 65,5%.

Pour les autres gaz polluants, les émissions des principaux polluants de l'air (SO₂, NO_x, O₃, CO et particules en suspension) sont concentrés dans les centres industriels, particulièrement à Casablanca.

Concernant la couche d'ozone, la consommation totale des substances appauvrissant celle-ci quand à elle, est en baisse. En effet, cette consommation est passée de 1735 tonnes métriques en 2003 à 1011 en 2007.

Afin de lutter contre la pollution de l'air, qui constitue désormais une priorité de la politique nationale en matière de protection de l'environnement, des actions ont été lancées pour réduire la pollution atmosphérique au niveau le plus bas permis par les techniques et les conditions économiques.

Plusieurs unités industrielles ont intégré des mesures de minimisation des rejets polluants gazeux, plus particulièrement les centrales thermiques, les cimenteries et les poteries.

• Eau potable et assainissement

Le Maroc est un pays caractérisé par un contexte hydrologique sévère. Régi par un climat semi-aride à aride avec des précipitations irrégulières aussi bien dans l'espace que dans le temps, et plus récemment par des changements climatiques influençant le cycle hydrologique, le Maroc s'est vu depuis fort longtemps, contraint d'adopter une politique de mobilisation et de gestion de ses ressources en eau, denrée vitale et nécessaire pour accompagner et supporter sa quête de développement dans divers domaines économiques et sociaux.

Afin de disposer de la visibilité nécessaire, des études stratégiques de portée nationale ont été menées. Il s'agit notamment du :

- Plan National de protection contre les Inondations (PNI) qui a permis d'identifier environ 400 sites exposés aux risques d'inondations dont 50 jugés prioritaires et pour la protection desquels un plan d'action est déjà entamé.
- Plan National de protection de la Qualité des ressources en eau visant le redressement de la situation alarmante qui menace notre potentiel hydrique.
- Plan National de l'Eau, actuellement en cours de finalisation en plus des Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE) en voie de parachèvement par les Agences de Bassin Hydraulique (ABH).

Depuis le lancement du PAGER, les efforts déployés ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable rurale de 14% en 1995 à 85% à la fin de 2007. La production nationale d'eau potable est passée de 80 millions de m³/an en 1972 à 950 millions de m³/an en 2006. Le taux de branchement individuel a grimpé de 28% en 1956 à 72% en 2006 avec un taux d'accès à l'eau potable global de 100% (y compris la desserte par bornes fontaines).

• Assainissement liquide et traitement des eaux usées urbaines

Le secteur de l'assainissement en milieu urbain au Maroc se caractérise par une dominance de l'assainissement collectif qui concerne 80% des centres urbains abritant 97% de la population urbaine. L'assainissement autonome ou individuel concerne 20% des centres urbains.

Afin de renforcer ces actions et de les associer à un soutien financier effectif et durable de l'Etat, un Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA) a été élaboré en 2005. Ce programme va permettre de réaliser l'objectif sectoriel fixé par les OMD et vise deux objectifs principaux à l'horizon 2020 :

- Atteindre un niveau de raccordement global au réseau d'assainissement de 80 % en milieu urbain ;
- Rabattre la pollution engendrée par les eaux usées urbaines de 60 % au moins, à travers la mise en place de 260 stations de traitement des eaux usées.

• Habitat salubre

Compte tenu des dimensions alarmantes prises par l'habitat insalubre et non réglementaire, le gouvernement a procédé à une refonte totale des moyens et méthodes d'intervention en matière de lutte contre ce type d'habitat. Le programme "Villes sans bidonvilles", lancé en juillet 2004, vise la résorption des bidonvilles en milieu urbain. La stratégie adoptée se base sur la ville comme unité de programmation. La réalisation de ce programme s'étale sur la période 2004-2012 et concerne 83 villes et 293.000 ménages résidant dans près de 1.000 bidonvilles : 81 590 baraques ont été traitées jusqu'à février 2008 et 211 410 baraques restantes à traiter.

2. CONTRAINTES

Malgré les efforts consentis et les progrès réalisés depuis le Sommet de Rio, plusieurs facteurs limitent

encore la vitesse d'instauration du Développement Durable. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- La lenteur enregistrée en matière de promulgation et d'application des textes juridiques environnementaux (lois, décrets...);
- Le retard enregistré en matière d'investissement des infrastructures environnementales de base (assainissement, décharges contrôlées, ...);
- Le retard dans l'adoption d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) ;
- Les impacts et le manque de capacités pour faire face aux changements climatiques ;
- Le retard des investissements en matière d'environnement à cause des capacités financières, techniques et humaines limitées (infrastructure et équipements de base pour les populations, incitations, ...);
- L'analphabétisme ;
- Les pressions humaines qui se font importantes sur les ressources naturelles à cause de la pauvreté, de la croissance démographique ;
- Les modes de vie de la population ;
- L'insuffisance de la sensibilisation en vue de changer les comportements des citoyens et des acteurs socio-économiques vis-à-vis de l'environnement, etc.

3. STRATÉGIES

Une base de données a été mise en place par le département chargé de l'environnement. Elle regroupe l'ensemble des projets de développement durable réalisés par les départements ministériels. Une évaluation de l'ensemble de ces projets a permis de mettre le point sur les lacunes et insuffisances en matière de développement durable et de protection des ressources naturelles. Aussi, un ensemble d'indicateurs de développement durable au niveau national ont été établis. Ces indicateurs permettront de suivre l'état de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que les progrès réalisés en matière de protection des ressources et de développement durable.

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1995	2000	2006	2015
Cible 21. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales	Proportion des zones forestières	12,7	12,7		
	Superficies annuelles moyennes reboisées (ha)	20 000	20 000	33 000	
	Superficie des aires protégées pour préserver la biodiversité (ha)	(1991) 49 000	(2001) 545 000	(2005) parcs nationaux 606 000	
Cible 22. Limiter les émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement	Émissions de dioxyde de carbone en tonnes E-CO ₂ par habitant	(1994) 1,84	(1999) 1,93		
	Émissions des substances appauvrissant la couche d'ozone (tonnes)	(1996) 814	564	(2001) 435	
	PIB par unité d'énergie consommée (\$US PPA par kg équivalent pétrole)	(1990) 10,2	(2001) 9,9	5,1*	
Cible 23. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement	Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre	(1994)		(2007)	
	Urbain	74	88	100	100
	Rural	14	43	85	100
	Proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées	(1994) 74,2		85,6	100
Cible 24. Éliminer, d'ici 2020, en milieu urbain toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité	Proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles et l'habitat sommaire	(1994) 9,2		(2007) 6,5	
	Ménages urbains propriétaires de leur logement (en %)	(1994) 48,5		64,5	

* en \$ US

Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	x		
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique		x	
Capacités à l'analyse statistique		x	
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation		x	

Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

OBJECTIF 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 25 : *Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non-discriminatoires. « Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international ».*

Cible 26 : *Traiter globalement le problème de la dette des PED, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.*

Cible 27 : *En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.*

Cible 28 : *En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.*

1. SITUATION ACTUELLE

La mise en oeuvre de la stratégie de développement social qui place l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement au centre de ses préoccupations, a nécessité la mobilisation de crédits budgétaires importants au profit des secteurs sociaux.

a- Budget de l'Etat

La part dans le budget de l'Etat n'a cessé de croître passant de 47,4 % en 2001 à plus de 55 % en 2007 (hors charges de la dette), soit 70,7 Milliards de dirhams alloués aux départements à vocation sociale.

Avec le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, un nouvel élan a été donné à la dynamique de développement et au processus de lutte contre la pauvreté. L'INDH a été conçue pour renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales et repose sur le ciblage des zones et des catégories les plus démunies ainsi que la

participation des populations pour une meilleure appropriation et viabilité des projets et des interventions. Elle privilégie l'approche contractuelle et le partenariat avec le tissu associatif et les acteurs du développement local et de proximité.

À fin 2007, 12.133 projets ont été lancés dans le cadre de l'INDH au profit d'environ 3.000.000 bénéficiaires directs pour un montant global de 6,64 Milliards de dirhams dont une contribution de l'INDH de l'ordre de 3,9 Milliards de dirhams, d'où un effet de levier de l'ordre de 41 %.

b- Aide Publique au Développement

S'agissant de son financement, le programme INDH d'un coût de 10 Milliards de dirhams, pour la période 2006-2010, est financé à concurrence de 60 % par le Budget Général de l'Etat, 20 % par les collectivités locales et 20 % par des concours financiers extérieurs sous forme de dons.

A cet égard, l'INDH constitue, pour les différents bailleurs de fonds, une opportunité inédite pour la mise en pratique de la nouvelle approche de l'acheminement et de la gestion de l'aide au développement conformément aux recommandations de la Conférence de Monterrey et des déclarations de Rome et de Paris visant à améliorer l'efficacité de l'aide au développement sur la base des principes directeurs suivants : l'appropriation, l'alignement sur les systèmes et stratégies des pays en développement, l'harmonisation et la simplification des procédures ainsi que la gestion axée sur les résultats.

Dans ce cadre, les efforts de sensibilisation déployés par le gouvernement auprès des différents bailleurs de fonds pour contribuer au financement de cette initiative, ont permis à fin 2007, la mobilisation sous forme de dons de 1,475 milliard de dirhams, non compris un prêt de 900 millions de dirhams contracté auprès de la Banque Mondiale.

L'objectif d'atteindre un minimum de 20 % fixé à la coopération internationale pour le financement de la première phase de l'INDH semble aujourd'hui réalisable à condition que les principaux pays partenaires

concrétisent leur engagement en matière de renforcement du processus d'harmonisation et d'amélioration de la part de leur budget national consacrée à l'aide publique au Développement.

Les 22 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, lequel regroupe les principaux donateurs à l'échelle mondiale, ont consenti en 2006 pour 103,9 milliards USD d'aide, 5,1 % de moins qu'en 2005, en dollars constants de 2005. Sur ce total, 19,2 milliards USD ont servi à financer des allègements de dette, notamment des remises exceptionnelles en faveur de l'Irak et du Nigeria. Si l'on fait abstraction de ces sommes, les autres formes d'aide ont diminué de 1,8 %.

Sur les 22 pays membres du CAD, 16 ont atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2006 en matière d'aide publique au développement (APD) lors de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en 2002. Toutefois, l'aide à l'Afrique sub-saharienne, non compris les allègements de dettes, est restée constante en 2006, délaissant le défi d'atteindre

l'engagement pris lors du sommet du G8 à Gleneagles de doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010.

2. STRATÉGIE À ADOPTER

La concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement impose l'élaboration d'une stratégie intégrée adaptée à ces objectifs. Elle exige également l'évaluation de leur coût pour faire ressortir d'une part les capacités de l'Etat à financer ces objectifs et d'autre part mobiliser l'aide internationale pour appuyer les efforts des pouvoirs publics dans ce domaine.

Dans ce cadre, le HCP participe en partenariat avec le PNUD au programme d'« Évaluation des stratégies de développement pour réaliser les OMD » qui vise à évaluer et à recommander diverses options stratégiques qui permettraient de réaliser les OMD dans des délais raisonnables. Ce programme est mis en œuvre dans 5 pays arabes choisis au niveau régional. Des recherches empiriques concernant *l'évaluation des coûts et des besoins liés aux OMD* sont prévues et utiliseront l'Équilibre général calculable (EGC) comme méthode d'ancrage.

Objectifs du Millénaire pour le Développement

Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateur	1990	2000	2006	2015
<p>Cible 25 : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APD nette, en % du PNB des pays donateurs (cible : 0,7%) - Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base 	(1990-96) 18,9	(1997-2001) 14,8	0,22 0,31	
<p>Cible 26 : Traiter globalement le problème de la dette des PED, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Service de la dette extérieure en % des exportations de biens et services non-facteurs 	31,6		(2007) 8,9	
<p>Cible 27 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage de 15 à 24 ans <li style="padding-left: 20px;">Ensemble <li style="padding-left: 20px;">Masculin <li style="padding-left: 20px;">Féminin 		19,9 21,4 16,1	(2007) 17,2 17,8 15,5	
<p>Cible 28 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lignes téléphoniques pour 1000 habitants - Nombre de micro-ordinateurs pour 1000 habitants - Nombre d'abonnés mobiles pour 1000 habitants - Nombre d'utilisateurs d'Internet (en millions) - Nombre de ménages disposant d'un accès Internet à domicile (pour 1000 habitants) 		(2004) 44 21 312 3,5 21	42,4 34 535 6,1 70	

Capacité de suivi et d'évaluation

	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacité de collecter les données			x
Qualité de l'information récente		x	
Capacité à suivre l'information statistique			x
Capacités à l'analyse statistique	x		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		x	
Mécanismes de suivi et d'évaluation			x

Abréviations

ABH	Agences des Bassins Hydrauliques
AGR	Activités Génératrices de Revenu
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
APD	Aide Publique au Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CEDAW	Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des femmes
COSEF	Commission Spéciale pour l'Éducation et la Formation
DOTS	Directly Observed Treatment Strategy
EDS	Enquête sur la Démographie et la Santé
EGC	Equilibre Général Calculable
EPSF	Enquête sur la Population et la Santé Familiale
GES	Gaz à effet de serre
GILAV	Gestion Intégrée de la Lutte Anti Vectorielle
HCP	Haut Commissariat au Plan
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IST	Infection Sexuellement Transmissible
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONE	Office National D'Electricité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des Populations Rurales
PANE	Plan d'Action National pour la Protection de l'Environnement
PAPFAM	Enquête sur la Population et sur la Santé Familiale
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDAIRE	Plans directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau
PERG	Programme d'Electrification Rurale Global
PIB	Produit Intérieur Brut
PLMD	Plan de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNA	Programme National d'Assainissement et d'Épuration des Eaux Usées
PNI	Plan National de Protection contre les Inondations
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PSN	Plan Stratégique National
RAMED	Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis
SEPA	Stratégie d'Élimination du Paludisme
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquis
TPM+	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

